

Dossier de demande de modification d'un Diplôme de l'Université

L'ensemble du dossier doit être transmis à la DFOIP (dfoip-creation-du@univ-lorraine.fr) en vue de son étude avant présentation dans les instances de l'UL.

Diplôme d'Université "Enseignement en 1^{er} degré scolaire"

Circuit de validation (dates prévisionnelles) :

- 1/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :
- 2/ Date de passage au Conseil de collégium :
- 3/ Date de passage au Conseil de la Formation :
- 4/ Date de validation au Conseil d'Administration :

15 octobre 2021

21 octobre 2021

23 novembre 2021

Décembre 2021

I - Fiche récapitulative

Date de prise en compte de la modification :

Janvier 2022

Composante(s) assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

INSPÉ de Lorraine

Nom du Responsable pédagogique de la formation :

Fabien SCHNEIDER

Qualité :

Directeur

Téléphone :

03 72 74 22 04

E-mail :

fabien.schneider@univ-lorraine.fr

Composante de rattachement :

INSPÉ de Lorraine

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :

INSPÉ de Lorraine

II - Description générale du projet

Avant-propos

Le présent dossier définit un diplôme d'Université qui est une évolution du label "Enseignement en 1er degré scolaire" validé par l'Université de Lorraine en 2020.

Selon le dossier précédent, le label est « un diplôme d'Université particulier qui permet, par un processus adapté, de certifier (labelliser) la maîtrise de compétences d'un impétrant relativement à un référentiel de compétences rattaché au label ».

Le label s'adresse à des personnes qui peuvent justifier d'un ensemble d'acquis préalables résultant tout autant de l'exercice d'une profession que d'une formation initiale ou continue.

Un diplôme d'Université au sens habituel permet d'atteindre le même objectif de certification, mais à partir d'acquis résultant d'un processus de formation défini en association avec le diplôme.

Contexte

La diplomation "Enseignement en 1er degré scolaire" s'inscrit dans le cadre d'une demande ministérielle (Affaires étrangères et Éducation nationale), relayée par les cabinets du Président de l'Université et du Recteur, de construire une formation diplômante pour de futurs enseignants exerçant leur métier au sein du réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc.

Une première convention-cadre signée en février 2019 entre l'Ambassade de France au Maroc, l'Université Internationale de Rabat (UIR), l'Académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine (UL) - ESPÉ¹ de Lorraine, définit le cadre général de la coopération entre les parties.

Une seconde convention, "d'exécution", signée en juillet 2019 entre l'Université de Lorraine - ESPÉ de Lorraine, l'Université Internationale de Rabat (UIR), l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) du Maroc définit un "Exécutif Master" construit et mis en œuvre conjointement entre l'UIR et l'UL-ESPÉ répondant ainsi à la demande ministérielle.

Dans ce contexte, la convention cadre et la convention d'exécution demandent que les étudiants de la formation puisse présenter et obtenir un diplôme de l'Université de Lorraine s'ils ont montré, à l'issue d'une formation en prise avec une pratique, une maîtrise des compétences à enseigner en 1^{er} degré relativement au référentiel de compétences rattaché au diplôme.

Deux promotions d'une trentaine de personnes ont déjà suivi la formation "Exécutif Master" et une vingtaine d'étudiants de la première promotion a obtenu le label.

Objectif de la demande d'évolution

L'objectif est de rendre le diplôme plus lisible pour les candidats et pour les partenaires de la formation. La notion de labellisation d'un étudiant par rapport à un référentiel de compétences étant peu commune aux partenaires.

¹ Le 2 septembre 2019, l'ESPÉ de Lorraine est devenue l'INSPÉ de Lorraine

II – 1 Objectifs du diplôme d'Université

Le diplôme a pour objectif de qualifier des étudiants, disposant d'une licence et ayant suivi dans un 2^{ème} temps une formation professionnelle en alternance les préparant à l'exercice du métier d'enseignant en 1^{er} degré scolaire (professeur des écoles). Il s'agit de former de futurs professeurs des écoles aptes à enseigner en école maternelle et élémentaire (1^{er} degré) au sein du réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc.

La qualification se fait par rapport à un référentiel de compétences spécifique au diplôme (en annexe).

Le diplôme permet notamment de présenter un dossier d'admission en 2^{ème} année de la mention 1^{er} degré du master MEEF préparé à l'INSPÉ de Lorraine.

II – 2 Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université (vérifier notamment que la formation ne génère pas de concurrence intra-UL) ; positionnement par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

→ *Comment cette formation se positionne-t-elle au niveau de l'offre de l'UL ? (prendre l'attache des composantes/équipes bénéficiant d'une expertise sur le domaine traité) S'intègre-t-elle dans une logique de filière ? Cette formation a-t-elle vocation à se transformer à terme en diplôme d'Etat ?*

→ *A quel besoin répond-elle ? Quel est son positionnement : sur un territoire, régional, national... ? Répond-elle à une demande de branche professionnelle ? Existe-t-il des formations équivalentes ? etc.*

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : dfoip-etude-marche@univ-lorraine.fr

Le diplôme vient en remplacement du label « Enseignement supérieur en 1^{er} degré scolaire créé à l'Université de Lorraine en 2020.

Il ressortit aux missions de formation d'enseignants et de coopération internationale inscrites dans la loi pour les INSPÉ. Il vient en complément des possibilités offertes par les formations diplômantes délivrées par l'INSPÉ, notamment la mention 1^{er} degré du master Métier de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF). Il répond à une demande ministérielle et s'adresse à un public se destinant à l'enseignement dans les écoles françaises au Maroc suite à une formation spécifique.

II – 3 Inscription au RNCP

→ Une inscription au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) est-elle envisagée au-delà du délai minimal de fonctionnement de 3 ans ?
Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : dfoip-rncp@univ-lorraine.fr

La diplômation concerne essentiellement un public d'étudiants du Maroc, formés dans le cadre d'un partenariat conventionné où intervient l'INSPÉ. En conséquence l'inscription au fichier RNCP n'est pas envisagée.

II – 4 Publics visés

Pré-requis et niveau d'entrée requis :

Disposer d'une formation générale de niveau licence

Type de public :

<input checked="" type="checkbox"/> Formation Initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation Continue <input type="checkbox"/> Formation par Apprentissage	<u>Autres publics (précisez) :</u>
--	--

Attention : une demande d'ouverture à l'apprentissage n'est possible qu'après inscription au RNCP (donc après une mise en œuvre probante durant 3 années).

II – 5 Niveau de la formation (nomenclature 2019)

- Niveau 5 (ex niveau III) - bac+2
- Niveau 6 (ex niveau II) - bac+3
- Niveau 7 (ex niveau I) - bac+5
- Niveau 8 - correspondant au niveau doctorat

II – 6 Débouchés (métier ou formation)

Métiers visés	Code ROME
Enseignant des écoles (hors fonctionnariat à l'Éducation nationale)	K2016

Poursuite d'études éventuelle

Entrée en 2^{ème} année de master MEEF pour valider un diplôme d'État

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet (code ROME, poursuite d'études), vous pouvez contacter : soip-contact@univ-lorraine.fr

II – 7 Partenariats envisagés

- *Quels partenariats internes (laboratoires,...) et externes sont envisagés ?*
- *Quel est leur degré de finalisation ?*

La formation se construit et s'exécute dans le cadre de deux conventions établies en 2019 :

Une première convention-cadre a été signée en février 2019 entre l'Ambassade de France au Maroc, l'Université Internationale de Rabat (UIR), l'Académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine (UL) - ESPÉ² de Lorraine.

Cette convention a défini le cadre de coopération entre les parties, en vue de développer et de déployer l'ingénierie pédagogique de formations académiques et professionnelles dans les métiers de l'enseignement. Plus précisément, ce partenariat a pour objectif de former de futurs professeurs aptes à enseigner en école maternelle et élémentaire (1^{er} degré), ou en établissement secondaire (2nd degré) au sein du réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc, lui-même rattaché au réseau des établissements français à l'étranger (établissements AEFE - Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger, établissements OSUI - Office Scolaire et Universitaire International et établissements partenaires de l'AEFE). Le partenariat pourra aussi se réaliser dans des actions de coopération en recherche dans le champ de l'éducation et de la formation.

La convention cadre ouvre la possibilité de construire des conventions d'exécution particulières selon la formation construite.

Une seconde convention, "d'exécution", a été signée en juillet 2019 entre l'Université de Lorraine - ESPÉ de Lorraine, l'Université Internationale de Rabat (UIR), l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) du Maroc.

Cette convention a défini un "Exécutive Master" construit et mis en œuvre conjointement entre l'UIR et l'UL-ESPÉ. L'Exécutive Master a pour objectif de former de futurs professeurs des écoles aptes à enseigner en école maternelle et élémentaire (1^{er} degré) au sein du réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc. À l'issue de la formation, les étudiants qui ont réussi des évaluations reçoivent un Diplôme Universitaire de l'UIR de Grade Master.

Les évolutions de la formation sont formalisées par avenants successifs.

La partie de la formation dévolue à l'INSPÉ de Lorraine s'appuie pour moitié sur les forces enseignantes du rectorat de l'académie de Nancy-Metz. Le rectorat de l'académie de Nancy-Metz est donc partenaire et participe à ce titre à la construction et au perfectionnement de la formation. Un ou une représentante du rectorat de l'académie de Nancy-Metz fait partie du jury de ce présent DU.

² Le 2 septembre 2019, l'ESPÉ de Lorraine est devenue l'INSPÉ de Lorraine

--

II – 8 Equipe garante du DU

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement
SCHNEIDER Fabien	Directeur de l'INSPÉ	INSPÉ de Lorraine
HUSSON Laurent	MCF philosophie Directeur adjoint en charge du 1 ^{er} degré	INSPÉ de Lorraine
BEHRA Séverine	MCF Sciences du langage	INSPÉ de Lorraine
MAIRE Hélène	MCF Psychologie	INSPÉ de Lorraine
THIRIET Jennifer	PRAG LETTRES	INSPÉ de Lorraine
BENIGNI Nathalie	IEN 1 ^{er} degré, Conseillère technique du Recteur	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

III – Modalités d’obtention du DU et organisation de la formation

III – 1 Candidature au DU "Enseignement en 1^{er} degré scolaire"

L’étudiant qui souhaite obtenir le DU "Enseignement en 1^{er} degré scolaire" doit :

- **Suivre et réussir la formation "Exécutive master"** au métier d’enseignant en 1^{er} degré scolaire conventionnée entre l’UIR du Maroc, l’INSPÉ de Lorraine, l’AEFE et le SCAC Maroc
- **Déposer un dossier de candidature** à l’obtention du DU, adressé à la scolarité de l’INSPÉ avant une date qui sera fixée chaque année (avril - mai).

Ce dossier comporte :

- l’attestation de réussite à une formation de niveau licence
- le document validant la formation "Exécutive master" conventionnée qui dispose d’au moins 100 heures et inclut un stage en école d’au moins 12 semaines.

La possibilité de présenter la soutenance orale associée au DU est accordée ou non après examen du dossier par la commission pédagogique du diplôme d’Université.

La formation "Exécutive master" dispensée dans le cadre de la convention d’exécution citée supra dispose des caractéristiques d’une formation répondant aux normes et exigences d’une formation de l’université de Lorraine

- la formation s’est construite en appui sur la formation de la mention 1^{er} degré du master MEEF portée par l’INSPÉ de Lorraine et validée par les directions ministérielles ; elle vise des compétences professionnelles de même nature ;
- la formation a été co-construite avec l’équipe pédagogique responsable de la mention 1^{er} degré du master MEEF ;
- un tiers des enseignements au moins est assuré par des enseignants de l’INSPÉ/UL ;
- les enseignants de l’INSPÉ/UL interviennent dans chaque unité d’enseignement en formation et/ou en évaluation ;
- les enseignants de l’INSPÉ/UL sont impliqués dans le travail des équipes pluricatégorielles intervenant dans les unités d’enseignement (conception des enseignements, mise en œuvre, évaluations des étudiants, perfectionnement de la formation, évaluation de la formation) ;
- ne peuvent s’inscrire à la formation "Exécutive master" que des étudiants ayant réussi une formation de niveau licence.

La formation se déroule par alternance entre semaine de formation et semaines de stage de janvier à fin août. Ensuite viennent 4 semaines de formation réparties sur une année scolaire pendant que les stagiaires enseignent dans leurs classes. Les enseignements sont pris en charge pour environ 1/3 par l’UIR, 1/3 par les enseignants français au Maroc, et un tiers par l’INSPÉ de Lorraine (qui inclut pour

moitié des formateurs du rectorat de l'Académie de Nancy-Metz). Les interventions des enseignants relevant de l'INSPÉ se font en mode hybride.

III – 2 Liste des unités d'enseignement proposées

- i. UE1 - Connaissance du système éducatif français dans le contexte marocain (30h)

Modules		Volume Horaire (en heures)
M1 - Organisations administrative et pédagogique (Ambassade, SCAC, IEN, Chefs d'établissement, CEA, ...)		6
M2	Les textes, le socle commun de compétences de connaissances et de culture, les programmes, le référentiel des compétences du professeur des écoles Les parcours éducatifs de l'élève	18
	Déontologie, éthique : fondements et valeurs	
M3 - Environnement éducatif et culturel marocain		6

- ii. UE2 - Maîtrise des savoirs inhérents aux domaines d'enseignement des programmes (60h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Français	20
M2 – Maths ; Sciences	20
M3 – (EAC) ; HG ; EMC	20

- iii. UE3 - De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage (80h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Didactique de la langue française	20
M2 – didactique des maths et des sciences	20
M3 – Didactique HG (Maroc, en langue arabe) EMC (France)	20
M4 – EPS à l'école	10
M5 – Éducation artistique et culturelle	10

- iv. UE4 – Didactique professionnelle - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (70h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Modalités d'apprentissage et pédagogie de projet	10
M2 – Les outils et méthodes de l'enseignement : programmations, progression repères, manuels, repères, etc.	24
M3 – Numérique au service des enseignements	10
M4 – L'école inclusive, les élèves à besoins spécifiques	16
M5 – Évaluation des acquis (méthodes)	10

v. UE5 - Enseigner à l'école maternelle (60 h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Psychopédagogie et relations éducatives : le développement de l'enfant et la prise en compte de ses besoins à l'école et dans la classe	20
M2 – L'organisation et l'aménagement du cadre scolaire et des apprentissages	30
M3 – Le travail et communication avec les partenaires	10

vi. UE6 – Plurilinguisme et interculturelité (30 h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 - Les langues, leur didactique et la transversalité dans l'EMILE	16
M2 - Projets de développement au service de l'interculturel	14

vii. UE 7 – Développement socio-professionnel (20h)

L'Unité d'enseignement 7 est constituée de trois éléments essentiels :

- des séminaires préparatoires aux stages de développement professionnel (stages d'observation) ; 4 semaines de stage d'observation seront organisées durant la période de janvier à mai 2019
- des séminaires préparatoires à la phase de prise en main des classes
- des séances d'évaluation des stages professionnels et d'inspection des stagiaires en classe (période d'octobre 2019 à février 2020).

viii. UE 8 – Recherche appliquée (mémoire de fin d'étude) (10h)

Les heures dédiées à cette activité serviront à la préparation à la méthodologie de recherche-action, la définition des thématiques de travail personnel et au suivi de l'état d'avancement desdits travaux.

III – 3 Organisation de la formation

La formation sera organisée en 2 phases :

- **Phase 1 de Novembre n à Mai n+1** et sera constituée de 6 semaines de formation (volume global de 180 heures) & 2 semaines de stage d'observation ;
- **Phase 2 d'Octobre n+1 à Mai n+2** et comprendra 6 semaines de formation (volume horaire global de 180 heures) & 2 semaines de stage de pratique accompagnée et la réalisation d'un mémoire de fin d'étude.

Le Schéma global de planification de la formation est présenté dans le tableau suivant :

	Phase 1 : Novembre n à Mai n+1	Phase 2 : Octobre n+1 à Mai n+2
Durée et volume horaire	180 h (6 semaines) + 2 semaines de stage d'observation	180h (6 semaines) + 2 semaines de stage de pratique accompagnée + mémoire de fin d'étude
UE concernées	UE1 (30h) ; UE2 (60h) ; UE3 (54h) ; UE5 (16h) ; UE6 (8 h) ; UE7 (12h + 2 semaines de stage d'observation)	UE3 (26h) ; UE4 (70h) ; UE5 (44) ; UE6 (22h) ; UE7 (8h + 2 semaines de stage de pratique accompagnée) ; UE8 (10h + mémoire)

Temporalité	Formation entièrement organisée en semaines du temps scolaire	Formation entièrement organisée en semaines du temps scolaire
Évaluation	Évaluation des modules ou parties des modules de la phase 1 ; Évaluation des Rapports de stage d'observation ; Évaluation par les Tuteurs des stages ; Entretien oral au terme de la phase 1.	Évaluation des modules ou parties des modules de la phase 2 ; Évaluation des Rapports de stage de pratique accompagnée ; Évaluation par les Tuteurs des stages ; Soutenance des mémoires de fin d'étude devant des jurys. Les évaluations finales englobent l'ensemble des évaluations des deux phases.
Stages	Stages d'observation de 2 semaines, sous le tutorat de professeurs en exercice en classes du 1 ^{er} degré agréés par l'IEN-Maroc	Stage de pratique accompagnée de 2 semaines, sous le tutorat de professeurs en exercice en classes du 1 ^{er} degré et agréés par l'IEN-Maroc
Mémoire de fin d'étude	-	Réalisation d'un travail de recherche-appliquée sur une thématique pédagogique et/ou didactique sur une durée de 3 mois.

III – 4 Évaluation des étudiants pour l'obtention de l'Exécutive Master

L'évaluation de cette formation se fera selon les modalités suivantes :

- ✚ Contrôles continus et/ou examens pour les modules d'enseignement ;
- ✚ Rapports de travaux personnels exigés pour certains modules de formation ;
- ✚ Rapports de stages tutorés (évaluation des tuteurs) ;
- ✚ Entretiens oraux de fin de la phase 1 ;
- ✚ Rapport d'inspection en situation de responsabilité pédagogique ;
- ✚ Soutenance de mémoire de fin d'étude (travail personnel de recherche appliquée).

L'évaluation à la fin de la phase 1 permettra de bien s'assurer que les participants à la formation sont aptes à assumer la fonction de professeur en situation de mise en classe (phase 2). Les établissements seront ainsi confortés dans leurs choix d'affecter des classes d'élèves à leurs professeurs stagiaires en formation.

L'évaluation finale permettra l'obtention du diplôme « Exécutive Master en Formation des Professeurs du 1^{er} degré » de l'UIR et le cas échéant la candidature à la soutenance d'obtention du DU « Enseignement en 1^{er} degré scolaire » de l'Université de Lorraine.

IV – Évaluation du DU

IV – 1 Obtention du DU

Présenter une soutenance orale

- La soutenance donne lieu à un exposé oral au cours duquel le candidat justifie ses compétences au regard du référentiel de compétences du DU (cf. Annexe 1) en prenant appui sur son expérience d'enseignement.
- Un entretien permet de revenir sur certains points de l'exposé et d'élargir sur l'ensemble des compétences attendues.

Le DU est attribué aux candidats qui respectent les conditions de dépôt de candidature et ayant montré lors de la soutenance une maîtrise attestée de compétences professionnelles au travers d'une analyse de l'activité en boucles courtes et longues de rétroaction. Des démarches d'évolution immédiates et à long terme seront présentées. L'ensemble devra montrer qu'une dynamique d'amélioration continue de l'enseignement est présente et bien établie.

Les réponses aux questions devront être argumentées et convaincantes.

En cas de réussite, une attestation est délivrée par l'INSPÉ, au titre de l'UL, aux candidats retenus par délibération du jury.

IV – 2 Fonctionnement du jury

La commission pédagogique et le jury sont composés d'au moins trois membres dont un représentant du rectorat (1^{er} degré).

La commission pédagogique étudie la recevabilité des dossiers.

La commission pédagogique érigée en jury délibère pour l'attribution du DU.

Chaque année, une campagne de diplomation sera mise en place selon un calendrier définissant les dates :

- Ouverture de la campagne de candidatures
- Dépôt du dossier
- Notification de la validation des candidatures
- Soutenance orale
- Délibérations du jury
- Publication des résultats

IV – 3 Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITÉ	NOM – prénom (si connu)
MCF Philosophie	HUSSON Laurent
Directeur de l'INSPÉ ou son représentant	SCHNEIDER Fabien

Représentante du rectorat	BENIGNI Nathalie IEN 1 ^{er} degré – Conseillère technique du recteur
---------------------------	--

IV – 3 Évaluation de la formation

La convention d'exécution évoquée supra prévoit dans son article 6 la constitution entre les parties d'un comité de suivi qui est chargé notamment :

- d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de coopération prévues par la Convention d'Exécution et leur plan d'action ;
- de faire, si nécessaire, des propositions de modification et d'adaptation des contenus pédagogiques ;
- de faire toute suggestion de nature à renforcer les coopérations constituant l'objet des présentes.

Les responsables pédagogiques, au sein du Comité de suivi, sont chargés de :

- coordonner toutes les actions de coopération au titre des présentes ;
- élaborer et de présenter un plan d'action annuel détaillant les formations en cours et leur développement dans le temps ;
- mettre en œuvre ce plan d'action, de même que les décisions du comité de suivi ;
- organiser la réunion annuelle du Comité de suivi ;
- recevoir toute demande ou répondre à tous besoins en relation avec l'exécution des présentes ;
- établir en partenariat avec l'UIR les budgets relatifs à la collaboration au titre de la présente Convention d'Exécution ;
- coordonner la mise en œuvre de la formation ;
- participer au Comité de suivi du partenariat entre l'UIR et l'ESPÉ de Lorraine.

Le Comité de suivi se réunit en plénière, au moins deux fois par an, alternativement au campus de l'UIR et celui de l'INSPÉ de Lorraine, au démarrage et à mi-parcours de la formation.

Le Comité de suivi adressera au comité de pilotage défini par la Convention-cadre un rapport annuel sur l'organisation et l'évaluation de la formation.

V – Détermination du coût de la formation et du tarif applicable

V – 1 Frais pédagogiques

Les frais pédagogiques du diplôme d'Université se limitent aux frais de la soutenance, soit une heure par étudiant avec un dispositif à distance.

La fiche financière fait apparaître un coût de 329,41 € par étudiant qui est ramené à 147 € en raison des faibles charges imputables au dispositif à distance, les autres charges administratives étant déjà incluses dans le coût conventionné de la formation.

Tarif de la diplomation proposé :	147 €/étudiant
Seuil d'ouverture proposé :	10 étudiants

V – 2 Tarif

Le coût de l'inscription au diplôme d'Université est intégré au coût de la formation pour les étudiants inscrits à la formation Exécutive master mise en œuvre dans le cadre de la convention d'exécution citée supra.

VI – Référentiel de compétences du DU "Enseignement en 1^{er} degré scolaire"

1. Compétences éthiques et déontologiques

- Intégrer des savoirs et identifier les ressources d'information pertinentes.
- Être conscient de la relativité de ses savoirs, des limites de ses choix, des influences qui les affectent et tenir compte des implications sociales et éthiques de ses actions dans le domaine de l'éducation.
- Faire partager les valeurs humaines et sociétales de dignité humaine et de refus de toutes les discriminations.
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

2. Compétences relationnelles

- Adopter une démarche d'écoute active et de compréhension empathique d'autrui vis-à-vis des membres de la communauté éducative et des partenaires.
- Gérer les conflits, s'affirmer et résister à la pression d'autrui en contexte scolaire.
- Coopérer au sein d'une équipe.
- Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- Coopérer avec les parents d'élèves.

- Coopérer avec les partenaires de l'école.

3. Compétences disciplinaires et didactiques

- Comprendre les problèmes philosophiques et épistémologiques relatifs aux champs disciplinaire et didactique en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises.
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

4. Compétences pédagogiques et éducatives

- Comprendre les problèmes philosophiques, épistémologiques relatifs aux champs pédagogique et éducatif en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises.
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- Prendre en compte la diversité des élèves.
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

5. Compétences de communication

- Écouter, comprendre et exprimer les besoins et le point de vue d'autrui.
- Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

6. Compétences d'analyse et d'adaptation de son action

- Communiquer ses analyses, ainsi que les connaissances et les raisonnements qui les sous-tendent, à des publics divers (élèves, parents, équipe pédagogique, partenaires) de façon claire, non ambiguë et convaincante en tenant compte du point de vue d'autrui.
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Fiche UE 1 - Connaissance du système éducatif français dans le contexte marocain

Nom complet de l'UE : Connaissance du système éducatif français dans le contexte marocain

Composante de rattachement :

Université internationale de Rabat ; Université de Lorraine

Section CNU :

70^e section

Nom du responsable de l'UE :

Georges Alzina (IEN Maroc), Laurent Husson (UL - Inspé), Mohammed Ould Dada (UIR)

Adresse électronique :

georges.alzina@ienmaroc.org; laurent.husson@univ-lorraine.fr;
mohammed.ould-dada@uir.ac.ma

Volume horaire enseignement :

30 h

Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :

15 h

Langue d'enseignement de l'UE :

Français

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

Aucun prérequis spécifique

Compétences visées par l'UE (cf. référentiel de compétences du diplôme) :

Compétences éthiques et déontologiques

Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école française au Maroc

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

Compétences relationnelles

Contribuer à l'action de la communauté éducative.

Coopérer avec les parents d'élèves.

Coopérer avec les partenaires de l'école.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

L'étudiant sera amené à :

- connaître les caractéristiques générales de l'école française (histoire, structures, programmes) et l'école française au Maroc
- connaître les droits et les obligations des enseignants et leurs missions
- connaître l'environnement culturel marocain (histoire, structure du système éducatif marocain, place du français au Maroc)

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Organisation administrative et pédagogique	10 h				5 h			
Textes, socle commun de compétences, référentiel de compétences du professeur des écoles, parcours éducatifs de l'élève, déontologie, éthiques et valeurs	18h				9 h			
Environnement éducatif et culturel marocain	6				3 h			
TOTAL de l'UE	30 h				15 h	30 h	45 h	45 h
Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :		66 %		Travaux personnels en % : (b)/(c) :			34 %	

Programme de l'UE :

- La notion de système éducatif et l'histoire du système éducatif français : historique, principes, objectifs.
- Les missions et les services de l'AEFE ; l'enseignement français au Maroc
- Le socle commun de compétences, de connaissances et de culture, la continuité du parcours scolaire ; la spécificité de l'école maternelle et les programmes de l'école élémentaire.
- Les grandes étapes de l'histoire du Maroc des origines à l'indépendance
- Le système éducatif marocain : de la période coloniale aux réformes actuelles ; structures du système éducatif marocain ; programmes.
- Le statut de la langue française au Maroc

Fiche UE 2 – Maîtrise des savoirs scolaires
Nom complet de l'UE : Maîtrise des savoirs – mise à niveau des connaissances

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat/ Inspé de Lorraine	Volume horaire enseignement :	60 h
Section CNU :	02 ; 70		
Nom du responsable de l'UE :	Abdelhafid Debbarh (UIR), Jennifer Thiriet (UL - Inspé), Georges Alzina (IEN Maroc)	Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :	90 h
Adresse électronique :	abdelhafid.debbarh@uir.ac.ma ; jennifer.thiriet@univ-lorraine.fr ; georges.alzina@ienmaroc.org	Langue d'enseignement de l'UE :	Français
Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :	Aucun prérequis spécifique		

Compétences visées par l'UE (cf. référentiel de compétences du diplôme) :
Compétences disciplinaires et didactiques
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
Objectifs pédagogiques de l'UE :

L'étudiant sera amené

- en français : maîtriser la langue française ; maîtriser une terminologie grammaticale précise, comprendre le fonctionnement de la langue
- en mathématiques : maîtriser les connaissances requises pour leur enseignement en école primaire : s'engager dans un raisonnement, le conduire et l'exposer de manière claire et rigoureuse.
- en sciences (sciences physiques et sciences et vie de la terre) : maîtriser les connaissances requises pour leur enseignement en école primaire, conduire une démarche d'investigation scientifique, observer une situation, formuler une hypothèse, conduire un dispositif de mesure, analyser les résultats et exposer la démarche suivie
- en histoire-géographie : maîtriser les connaissances relatives à l'histoire et la géographie du Maroc nécessaires pour enseigner à l'école primaire
- en EMC : maîtriser les principes de la construction d'une culture civique

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Maîtrise des savoirs en langue française	20 h				30 h	20 h	50 h	35 h
Maîtrise des savoirs scientifiques : Mathématiques, sciences	20 h				30 h	20 h	50 h	35 h
Maîtrise des savoirs en Histoire Géographie	20 h				30 h	20 h	50 h	35 h
Maîtrise des savoirs en EMC								
TOTAL de l'UE	60 h				90 h	60 h	150 h	105 h

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

33 %

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

67 %

Programme de l'UE :

- en français : étude de la langue et de son fonctionnement : constituants de la phrase simple et de la phrase complexe ; grammaire de texte ; phonétique et morphologie lexicale ;
- en sciences : organisation et transformation de la matière ; principes du vivant (organisation, développement, échange avec le milieu)
- en maths : grandeurs et mesures, espace et géométrie ; nombres et calculs ; algorithmique, organisation et gestion de données ;
- en histoire-géographie ; histoire et géographie du Maroc
- en EMC : les valeurs de la République.

FICHE UE 3 - De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage
Nom complet de l'UE : De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat/Inspé de Lorraine	Volume horaire enseignement :	80 h
Section CNU :	07 ; 26 ; 21 ; 23 ; 72		
Nom du responsable de l'UE :	Abdelhafid Debbarih (UIR), Jennifer Thiriet (UL - Inspé), Inayatte Benslimane (IEN Maroc)	Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :	120 h
Adresse électronique :	abdelhafid.debbarih@uir.ac.ma; jennifer.thiriet@univ-lorraine.fr; georges.alzina@ienmaroc.org; cpaien.rabat@ienmaroc.org	Langue d'enseignement de l'UE :	Français
Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :	Aucun prérequis spécifique		

Compétences visées par l'UE (cf. référentiel de compétences du diplôme) :
Compétences disciplinaires et didactiques
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
Compétences pédagogiques et éducatives
Comprendre les problèmes philosophiques, épistémologiques relatifs aux champs pédagogique et éducatif en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises.
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
Objectifs pédagogiques de l'UE : Dans toutes les disciplines concernées par cette UE :

L'étudiant sera amené à :

- maîtriser la didactique fondamentale et en pratique de l'enseignement du français en 1^{er} degré ;
- maîtriser les didactiques des savoirs disciplinaires scientifiques : mathématiques, SVT.
- maîtriser les didactiques des savoirs disciplinaires en Histoire-Géographie et EMC ;
- développer des savoirs et savoir-faire liés à l'Éducation Physique à l'École du 1^{er} degré ;
- maîtriser les éléments du programme officiel en Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : découverte des ressources, et des mises en œuvre pour la classe.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Didactique de la langue française	20 h				30 h	20 h	50 h	30 h
Didactique des disciplines scientifiques : Mathématiques, SVT	20 h				30 h	20 h	50 h	30 h
Didactique de l'Histoire Géographie dans un contexte plurilingue Maîtrise des savoirs en EMC	20 h				30 h	20 h	50 h	30 h
EPS à l'école du 1 ^{er} degré	10 h				15 h	10 h	25 h	15 h
Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	10				15 h	10	25 h	15 h
TOTAL de l'UE	80 h				120 h	80	200 h	120

 Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) : **33%** Travaux personnels en % : (b)/(c) : **67%**

Programme de l'UE :	Français : apprentissage de la lecture et de l'écriture ; étude de la langue ; Mathématiques : notions d'aire et de périmètre ; introduction des décimaux en cycle 3 ; Histoire-géographie : histoire et géographie du Maroc cycle 3, pour construire les repères spatio-temporels des élèves au service d'une meilleure compréhension du monde ; EMC : les valeurs de la République EPS : développement sensori-moteur cognitif affectif de l'enfant ; activités physiques et rythmes scolaires ; sensibilisation à l'hygiène ; lutte contre le surpoids et l'obésité infantile ; alimentation et activité physique chez l'enfant ; EAC : l'art au Maroc pour construire la culture des élèves au service d'une meilleure compréhension des arts
---------------------	--

Fiche UE 4 –Didactique professionnelle

Nom complet de l'UE : Didactique Professionnelle

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat/Université de Lorraine	Volume horaire enseignement :	70 h
Section CNU :	16 ^e ; 70 ^e		
Nom du responsable de l'UE :	Georges Alzina (IEN Maroc), Laurent Husson (UL - Inspé), Mohammed Ould Dada (UIR)	Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :	105 h
Adresse électronique UL :	georges.alzina@ienmaroc.org; laurent.husson@univ-lorraine.fr; mohammed.ould-dada@uir.ac.ma	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences pédagogiques et éducatives*Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.**Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves, notamment les élèves à besoins particuliers**Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. Gérer les groupes et l'expression des affects individuels dans la classe.**Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.**Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves. Favoriser la confiance et l'estime de soi, l'autoévaluation et l'autorégulation tout au long de l'activité d'apprentissage des élèves.***Compétences de communication***Maîtriser les différents outils numériques d'information et de communication ainsi que leurs règles d'usage.**Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.*

Objectifs pédagogiques de l'UE :

L'étudiant sera conduit à

- maîtriser les concepts relatifs aux modalités d'apprentissage et aux théories de l'apprentissage
- mettre en œuvre les outils relatifs à l'organisation de la classe et au suivi des apprentissages des élèves
- Intégrer le numérique dans les scénarii d'apprentissage qu'il sera amené à concevoir
- adapter ses pratiques au contexte spécifique de l'éducation inclusive sur les plans didactiques et pédagogiques et travailler avec les acteurs de ce champ dans le cadre de l'AEFE

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel(a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
M1- Modalités d'apprentissage et pédagogie du projet	10 h				15 h	10 h	25	15
M2 – Les outils et méthodes de l'enseignement : programmation, progression, repères, etc..	24 h				36 h	24 h	60	36
M3 – Numérique au service des enseignements	10 h				15 h	10 h	25	15
M4 – L'école inclusive, les élèves à besoins spécifiques	16 h				24 h	16 h	40	24
M5 – Évaluation des acquis (méthodes)	10 h				15 h	10 h	25	15
TOTAL de l'UE	70 h				105	70 h	175	105

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

33%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

67%

Programme de l'UE :

- Psychologie des apprentissages (mémoire, compétences, estime de soi) et théories de l'apprentissage (behaviorisme, cognitivisme, constructivisme)
- Les méthodes d'enseignement (l'exemple du calcul posé) et les outils de l'enseignant (cahier-journal, fiche de préparation, programmation et progression)
- Conditions, formes et modèles de l'intégration du numérique en pédagogique
- Les conditions et le fonctionnement d'une école inclusive : dispositifs et démarches en fonction des besoins rencontrés.
- Les différentes démarches d'évaluation et leurs significations, les gestes professionnels relatifs à l'évaluation

Fiche UE 5 - Enseigner à l'école maternelle
Nom complet de l'UE : Enseigner à l'école maternelle

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat/Inspé de Lorraine
Section CNU :	16 ; 70 ^e
Nom du responsable de l'UE :	Abdelhafid Debbarh (UIR), Laurent Husson (UL - Inspé)
Adresse électronique :	abdelhafid.debbarh@uir.ac.ma; laurent.husson@univ-lorraine.fr

Volume horaire enseignement :	60 h
Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :	90 h
Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

Aucun prérequis spécifique

Compétences relationnelles
Adopter une démarche d'écoute active et de compréhension empathique d'autrui vis-à-vis des membres de la communauté éducative et des partenaires.
Coopérer au sein d'une équipe.
Coopérer avec les parents d'élèves.
Coopérer avec les partenaires de l'école.
Contribuer à l'action de la communauté éducative.
Compétences pédagogiques et éducatives

Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves en gérant les différents phénomènes de groupes dans la classe et à l'école et les affects individuels.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

L'étudiant sera conduit à

- connaître le développement psychologique, cognitif, social et émotionnel de l'enfant
- connaître les processus cognitifs d'apprentissage et leurs dimensions émotionnelles et sociales
- connaître les enjeux de l'école maternelle et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage à l'école maternelle
- apprendre les méthodes d'organisation et d'aménagement des espaces et du temps scolaire en maternelle
- accompagner les élèves manifestant des troubles d'apprentissage par l'adoption de méthodes et postures appropriées
- connaître les notions fondamentales de communication et identifier les méthodes et moyens de communication avec les parents et les autres partenaires au sein de l'école

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Psychologie et relations éducatives : développement de l'enfant et prise en compte de ses besoins à l'école et dans la classe	20 h				30 h	20 h		30 h
L'organisation et l'aménagement du cadre scolaire et des apprentissages	30 h				45 h	30 h		45 h
Le travail et la communication avec les partenaires	10 h				15 h	10 h		15 h
TOTAL de l'UE	60 h				90 h	60 h		90 h

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

33%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

67%

Programme de l'UE :

- Rappels fondamentaux des processus de développement de l'enfant et de sa psychologie,
- Rappels des fondamentaux des méthodes cognitives et des processus d'apprentissage chez les enfants,
- Introduction des apprenants aux notions des troubles d'apprentissage et aux méthodes d'accompagnement des élèves manifestant ces troubles,
- Présentation exhaustive des enjeux de l'école maternelle dans le système éducatif français : aspects réglementaires, méthodes d'enseignement et d'apprentissage, gestion des élèves et aménagement des espaces scolaires... cette partie est prise en charge par des praticiens et experts pédagogues de l'école maternelle.
- Initier les apprenants aux fondamentaux de la communication en guise de développement des méthodes et moyens de communication avec les partenaires de l'école, notamment les parents

Fiche UE 6 - Plurilinguisme et interculturelité
Nom complet de l'UE : Plurilinguisme et interculturelité

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat/Inspé de Lorraine
Section CNU :	07 ^e
Nom du responsable de l'UE :	Abdelhafid Debbarh (UIR), Inayatte Benslimane (IEN Maroc)
Adresse électronique :	abdelhafid.debbarh@uir.ac.ma; cpaien.rabat@ienmaroc.org
Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :	Aucun prérequis spécifique

Volume horaire enseignement :	30 h
Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :	15 h
Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences pédagogiques et éducatives
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité – notamment linguistique - et l'environnement culturel des élèves.
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Compétences de communication
Écouter, comprendre et exprimer les besoins et le point de vue d'autrui.
Mettre en œuvre des compétences de plaidoyer dans le cadre d'un travail en équipe et d'une démarche partenariale et interculturelle.
Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier, notamment dans un environnement arabophone.
Objectifs pédagogiques de l'UE :

L'étudiant sera conduit à

- rendre les étudiants capables de concevoir des séances de co-enseignement
- participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves
- ouvrir la classe à d'autres langues et cultures et valoriser l'identité plurielle des élèves
- favoriser le contact des élèves avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles : créer des rencontres interculturelles.
- rapprocher la langue familiale et la langue de l'école (arabe français voir anglais).
- concevoir un projet plurilingue et interculturel d'apprentissage.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Les langues, leur didactique et la transversalité dans EMILE	16 h				8h	16h	24 h	24 h
Projets de développement au service de l'interculturel	14 h				7h	14h	21 h	21 h
TOTAL de l'UE	30 h				15 h	30 h	45 h	45 h

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

67%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

33%

Programme de l'UE :

- Cours d'initiation à l'interculturel en classe de langue
- initiation aux approches de développement interculturel chez les élèves, notamment via la culture et l'art
- initiation aux méthodes de co-enseignement en langue française et arabe et/ou anglais
- initiation aux méthodes de conception de projets interculturels

Fiche UE 7 - Développement socioprofessionnel - stage
Nom complet de l'UE : développement socioprofessionnel - stage

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat /Inspé de Lorraine – IEN Rabat	Volume horaire enseignement :	20 h
Section CNU :	70 ^e	Volume horaire de travail personnel de l'étudiant :	300 h
Nom du responsable de l'UE :	Abdelhafid Debbarh (UIR), Georges Alzina (IEN Maroc)	Langue d'enseignement de l'UE :	Français
Adresse électronique :	abdelhafid.debbarh@uir.ac.ma; georges.alzina@ienmaroc.org		
Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :	Aucun prérequis spécifique		

Outre l'ensemble des compétences pédagogiques et éducatives du référentiel du diplôme, l'UE développe les compétences suivantes

Compétences d'analyse et d'adaptation de son action

Identifier ses besoins d'étude, d'apprentissage, de formation ou d'adaptation de manière autopilotée et autonome.

Être capable d'étudier, d'apprendre, de se former, de réinvestir son expérience, d'adapter son action dans un contexte collectif et collaboratif.

Exercer une pensée critique et une auto-évaluation de ses connaissances et de ses compétences dans une perspective positive d'estime de soi et d'auto-accroissement.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Compétences visées par l'UE (cf. référentiel de compétences du diplôme) :

L'étudiant sera conduit à

- s'engager dans une démarche individuelle de développement professionnel.
- confirmer son choix du métier de professeur des écoles.
- développer des savoir-faire et des pratiques pour mettre en place des situations d'apprentissage en classe
- développer des compétences par la pratique aussi bien en matière de communication, de gestion des élèves en classe, de méthodes d'enseignement et d'apprentissage qu'en matière relationnelle avec tous les acteurs de l'école.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Permettre aux étudiants de s'approprier les postures d'un enseignant du premier degré :

- Apprendre sur le terrain les gestes d'un éducateur en classe
- Connaître de façon opérationnelle le métier du professeur du 1^{er} degré sur le plan professionnel
- Se familiariser avec le fonctionnement d'une classe et d'une école
- Développer les savoirs professionnels par l'observation des pratiques professionnelles confirmées
- Exposer les stagiaires aux premiers exemples de situations professionnelles réelles

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Séminaires de préparation aux activités de stages d'observation et de pratique accompagnée suivi et évaluation des stages d'observation et de pratique accompagnée	20 h					20 h	20 h	35 h
Stage d'observation (cycles maternel et 1 ^{er} degré)				Stage de 2 semaines	50 h	-	50 h	
Stage de pratique accompagnée (cycles maternel et 1 ^{er} degré)				Stage de 2 semaines	50 h	-	50 h	
Investissement dans la pratique professionnelle				Au sein de l'exercice en responsabilité	200 h		200h	
TOTAL de l'UE	20 h			4 semaines	300 h	20 h	320 h	35 h

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

6,25%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

93,75%

Programme de l'UE :

Les heures dédiées à cette activité serviront à la préparation des activités de stage, l'organisation sur le terrain de ces activités, les rôles respectifs des tuteurs et tutrices de stage. Chacun des participants sera doublement évalué par ses tuteurs à partir de son rapport de stage qui sera l'objet d'une présentation orale devant une commission pédagogique.

Fiche UE 8 – Mémoire de fin d'études

Nom complet de l'UE : mémoire de fin d'étude

Composante de rattachement :	Université internationale de Rabat/Inspé de Lorraine
Section CNU :	70 ^e
Nom du responsable de l'UE :	Abdelhafid Debbarh (UIR), Laurent Husson (UL - Inspé)
Adresse électronique :	abdelhafid.debbarh@uir.ac.ma; laurent.husson@univ-lorraine.fr
Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :	Aucun prérequis spécifique

Volume horaire enseignement : 10 h

Volume horaire de travail personnel de l'étudiant : 240 h

Langue d'enseignement de l'UE : Français

Compétences visées par l'UE (cf. référentiel de compétences du diplôme) :**Compétences d'analyse et d'adaptation de son action**

Maitriser les connaissances au sein de son champ d'expertise afin de résoudre des problèmes dans des environnements nouveaux ou inconnus dans des contextes plus larges liés à ce champ.

Exercer une pensée critique et une auto-évaluation de ses connaissances.

Faire œuvre d'originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, dans un contexte d'action ou de recherche.

Identifier ses besoins d'étude, d'apprentissage, de formation ou d'adaptation de manière autopilotée et autonome.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

L'étudiant sera amené à

- S'approprier le cahier des charges
- Définir un sujet de recherche
- Réaliser un état de l'art
- Exposer sa recherche et ses résultats
- Soutenir une recherche

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Équivalent HTD heures enseignement
	CM	TD	TP	Autres				
Initiation à la recherche	10 h				240 h	10 h	250 h	15 h
TOTAL de l'UE	10 h				240 h			15 h

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

7%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

93%

Programme de l'UE :

Les heures dédiées à cette activité serviront à la préparation de la méthodologie de recherche – action, la définition des thématiques de travail personnel et au suivi de l'état d'avancement desdits travaux. Le travail de mémoire de fin d'étude sera mené par chaque participant sur une thématique choisie d'un commun accord avec son encadrant. La durée allouée à cette activité est d'environ 3 mois.

DU "Enseignement en 1er degré scolaire"
<i>Collégium Interface</i>
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

cellules à compléter
choisir le collegium et la
composante dans le
menu déroulant

Coût total de la formation	6 588,17
<i>dont masse salariale enseignant</i>	3 739,57
Coût horaire moyen de la formation	329,41
<i>dont masse salariale enseignant</i>	186,98

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	186,98	20	3 739,57
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80		
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61		
<i>Ensemble</i>	<i>186,98</i>	20	3 739,57

Dépenses spécifiques à la formation

Nature de dépenses	Montant
Missions	-
Matériel spécifiques à la formation	-
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue. D714-60	-
Autres (Préciser).....	-
Ensemble des coûts directs	-

Coût total de la formation

Masse salariale	3 739,57
Dépenses spécifiques et directes	-
Coûts environnés - soutien	2 411,00
Coûts environnés - support	437,60
<i>Coût réel de la formation</i>	6 588,17

Coût moyen par étudiant

Effectifs attendus	20
Coût moyen de référence / étudiant	329,41 €

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	2 940,00 €	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, Région,...)	- €	
Autres recettes (étudiants,...)	- €	0,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	2 940,00 €	
MARGE PREVISIONNELLE	-3 648,17 €	

AVENANT N°1

À LA CONVENTION D'EXÉCUTION

POUR

L'EXÉCUTIVE MASTER DE FORMATION DES PROFESSEURS DU 1ER DEGRE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT (UIR)

ET

L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE -

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

ET

L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (AEFE)

ET

LE SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTIVITÉ CULTURELLE

- Assurer la prise en charge, l'accueil et l'intégration à l'UIR, dans les meilleures conditions, des enseignants-chercheurs et enseignants délégués par l'INSPÉ de Lorraine séjournant pour des missions de courte durée dans le cadre de la collaboration au titre de la présente Convention d'Exécution ;
- Prendre en charge les prestations de l'INSPÉ, les frais de déplacement et de séjour ainsi que les « *per diem* » des enseignants-chercheurs et enseignants délégués par l'INSPÉ de Lorraine qui se déplacent à l'UIR dans le cadre de la formation identifiée selon les conditions fixées par l'Annexe II – Modalités Financières ;
- Prendre en charge les frais de déplacement des intervenants mandatés par le SCAC dans le cadre de la formation et les frais d'encadrement des tuteurs lors des stages de pratique, identifiés selon les conditions fixées par l'Annexe II – Modalités Financières ;
- Assurer la mobilisation des ressources humaines et logistiques locales pour le bon déroulement de la formation ;
- Assurer l'organisation matérielle de la formation dans les locaux prévus pour le déroulement de la formation ;
- Prendre en charge la mise en place et le suivi des emplois du temps et de l'ensemble de la logistique relative à cette formation.

(b) pour l'INSPÉ de Lorraine :

Selon la Convention-cadre, l'INSPÉ de Lorraine vient en appui pédagogique de la mise en place et de la mise en œuvre de la formation et de la labellisation des diplômés.

En précision des engagements définis par la Convention-cadre, seront assurés par l'INSPÉ :

- L'ingénierie de formation permettant l'adaptation du programme de formation proposé par l'UIR pour le rapprocher de son programme existant Master Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation mention 1^{er} degré ;
- La mise à disposition de l'UIR d'enseignants chercheurs, d'enseignants et/ou d'intervenants professionnels, afin d'assurer 32% du volume horaire d'enseignements de l'Exécutive Master objet de la présente Convention d'Exécution ;
- La participation à l'encadrement, l'évaluation des mémoires et la participation aux jurys de soutenance des projets de fin d'études ;
- La conception-réalisation de la formation selon les normes et exigences de l'Université de Lorraine ;
- L'évaluation des étudiants ayant réussi l'Exécutive Master pour la délivrance du label de l'Université de Lorraine "Enseignement en 1^{er} degré scolaire " à ceux qui satisferont aux exigences requises par le label.

L'Université de Lorraine sait définir et délivrer des labels à des étudiants ou des stagiaires. Un label est un diplôme d'université (DU) particulier qui permet, par un processus adapté, de certifier (labelliser) la maîtrise de compétences d'un impétrant relativement à un référentiel de compétences rattaché au label. Il s'adresse à des personnes qui peuvent justifier d'un ensemble d'acquis préalables résultants tout autant de l'exercice d'une profession que d'une formation initiale ou continue.

(c) pour l'AEFE :

Selon la Convention-cadre, les intervenants proposés à l'UIR et à l'INSPÉ de Lorraine par le SCAC sont susceptibles d'être des personnels de l'AEFE.

L'AEFE s'engage à faciliter leur participation comme formateurs en contrepartie d'une facturation opérée par le service de la Mutualisation du lycée Descartes à Rabat.

(d) pour le SCAC :

Selon la Convention-cadre, après avoir identifié les besoins de formation des établissements d'enseignement français au Maroc, le SCAC vient en appui pédagogique de la mise en place et de la mise en œuvre de la formation.

En précision des engagements définis par la Convention-cadre, seront assurées par le SCAC :

- L'ingénierie de formation en partenariat avec l'UIR et l'INSPÉ de Lorraine ;
- La mise à disposition de l'UIR d'intervenants afin d'assurer 36% du volume horaire d'enseignements de l'Exécutive Master objet de la présente convention, sous réserve de l'accord de l'employeur concerné ;
- L'organisation des stages de pratique et l'encadrement des professeurs stagiaires lors de ces stages (chacun des tuteurs encadrant un binôme), sous réserve de l'accord de l'employeur concerné ;
- La contribution au suivi et à l'encadrement des professeurs stagiaires lors des stages de pratique.

(e) Obligations communes aux Parties :

En précision des engagements définis par la Convention-cadre, les Parties s'assurent conjointement de :

- Valider le cursus pédagogique et les modules qui le composent ;
- Sélectionner, nommer et reconduire ou non les intervenants en fonction des résultats des évaluations menées ;
- Définir la stratégie de déploiement et d'évaluation du programme ;
- Définir et mettre à jour le plan d'action et le calendrier associé ;
- Identifier et nommer d'un commun accord les responsables de chaque module ;

- Définir le contenu et le déroulé des modules, mettre en œuvre les processus opérationnels permettant de garantir la qualité de la pédagogie ;
- Définir les indicateurs de qualité et de satisfaction des clients et en assurer le suivi ;
- Suivre l'avancement de la formation.

L'UIR et le SCAC valident conjointement la liste des tuteurs pour l'encadrement des professeurs stagiaires lors de leurs stages pratiques

Article 3 : Modification de l'article 4

L'article 4 - **Délivrance du diplôme** - de la Convention d'exécution est maintenant ainsi rédigé :

Après validation des modules de formation et soutenance du mémoire de fin d'études, conformément aux conditions d'obtention du diplôme conjointement décidées par l'UIR et l'INSPÉ de Lorraine, le professeur stagiaire obtiendra un diplôme Exécutive Master dans les métiers de l'enseignement des établissements homologués au Maroc, parcours Professorat des écoles 1^{er} Degré, au terme de la formation dont la durée s'étale sur 18 mois.

Ce Diplôme Universitaire de grade Master est signé par le Président de l'UIR.

Les étudiants diplômés de l'UIR pourront se voir délivrer, en parallèle de la délivrance du grade de master de l'UIR, le label "Enseignement en 1^{er} degré scolaire " de l'Université de Lorraine s'ils satisfont à ses exigences.

Article 4 : Modification de l'Annexe 2

L'Annexe 2 - **MODALITÉS FINANCIÈRES** - de la Convention d'exécution est maintenant ainsi rédigée :

L'UIR se chargera de l'encaissement des droits de scolarité dus par les établissements pour le compte de leurs professeurs stagiaires et s'acquittera des charges inhérentes à la promotion et à la réalisation des formations au Maroc.

En ce qui concerne les frais de formation acquittés par l'UIR :

1. Pour l'INSPÉ :

- L'ensemble des interventions pédagogiques et de toute autre prestation de l'INSPÉ de Lorraine dans la formation, telles que ventilées ci-dessous :

Actions	Volumes horaires	Coût TTC (en Euros)	Détails du coût
Formations UE1 à UE6	110	16 170	147 €/ h
Accompagnement UE8	30	4 410	147 €/ h – 4h/par groupe de 4 étudiants
Concertation des équipes, aménagements pédagogiques, dédoublements	59	2 891	49 €/h
Évaluation mémoire et soutenance	45	2 205	49 €/h – 1,5 h/ étudiant
Total forfaitaire pour la formation incluant les différents frais de gestion (université et composante), d'enseignement, d'administration, et de matériel		25 676	pour 30 étudiants

Coût de la passation du label	26	3 822	147 €/ étudiant pour 30 étudiants
Total forfaitaire pour la passation incluant les différents frais de gestion (université et composante), d'enseignement, d'administration, et de matériel		3 822	pour 26 étudiants

Le paiement de ces frais sera effectué selon le calendrier suivant :

- ✓ Le 1^{er} versement, égal à cinquante pour cent (50%) du montant global de la formation, soit douze-mille huit-cent trente-huit euros (12 838 Euros), sera versé au démarrage de la phase I de la formation.
- ✓ Le 2nd versement, égal à cinquante pour cent (50%) du montant global de la formation, soit douze-mille huit-cent trente-huit euros (12 838 Euros), sera versé au début de la phase II de la formation.
- ✓ Le 3^{ème} versement, correspondant aux frais du label, soit trois mille huit cent vingt-deux euros (3 822 Euros) sera versé à la fin de la formation.

L'UIR s'acquittera du paiement par virement bancaire à l'ordre de :

M. l'Agent comptable de l'Université de Lorraine
 91 avenue de la Libération 54000 Nancy

Identifiant international de compte bancaire – IBAN :
 IBAN (International Bank Account Number): FR76 1007 1540 0000 0010 1355 502
 BIC (Bank Identifier Code) : TRPUFRP1

- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de transport et déplacements au Maroc, les frais d'hébergement, ainsi que les frais de séjour (Per-Diem) des intervenants de l'INSPÉ :

- ✓ L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de transport France/Maroc (billets d'avions aller/retour France-Maroc ; billets de TGV si inclus dans le trajet) et les frais de transport sur le territoire (taxi aéroport/hôtel au Maroc ; frais de déplacement au Maroc pendant le séjour) ;
- ✓ L'UIR s'engage à prendre en charge les frais d'hébergement des intervenants de l'INSPÉ ;
- ✓ L'UIR s'engage à verser aux intervenants de l'INSPÉ les Per Diem, équivalents au nombre de nuitées passées au Maroc (incluant les frais de restauration pendant le séjour).
- ✓ Le montant du Per Diem sera de 600 MAD par nuitée.

2. Pour le SCAC :

- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de déplacement des intervenants identifiés par le SCAC, de leur lieu de travail au lieu de formation, à hauteur de 300 MAD par déplacement.
- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de d'hébergement des intervenants identifiés par le SCAC, lorsque ces derniers sont basés sur d'autres villes que Rabat et Casablanca ;
- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais d'encadrement des professeurs stagiaires par les tuteurs désignés par le SCAC, lors des stages de pratique, sur base d'un montant forfaitaire de 3 000 MAD par tuteur.

Article 5 : Date d'effet – Durée - Modification

10.1 Date d'effet

L'avenant N°1 à la Convention d'Exécution prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

10.2 Durée

L'avenant N°1 à la Convention d'Exécution est conclu une durée identique à la durée de la Convention d'exécution.

Fait en quatre exemplaires originaux en langue française, le

2020, à Rabat,

Université de Lorraine

M. Pierre MUTZENHARDT

M. le Président de l'Université de Lorraine



GECO N° 2020-00275

Université Internationale de Rabat

M. Mohamed ABDELLAOUI

M. Le Vice-Président Exécutif de l'UIR

INSPE de Lorraine

M. Fabien SCHNEIDER

M. le Directeur de l'INSPE

(Pour visa)

INSPE/SAGJ/RUNST/2020/0007

AEFE

M. Olivier BROCHET

M. le Directeur de l'AEFE

Le Directeur de l'AEFE

Olivier BROCHET

Service de Coopération et d'Action Culturelle

M. Bruno ELDIN

M. le Conseiller Adjoint du SCAC

Bruno ELDIN
Inspecteur d'Académie
en Charge de l'Enseignement Français au Maroc
Conseiller Culturel adjoint au Conseiller
de Coopération et d'Action Culturelle

1000

1000

AVENANT N°2

À LA CONVENTION D'EXÉCUTION

POUR

L'EXÉCUTIVE MASTER DE FORMATION DES PROFESSEURS DU 1ER DEGRE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT (UIR)

ET

L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE -

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

ET

L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (AEFE)

ET

LE SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTIVITÉ CULTURELLE

Janvier 2020

Entre

D'une part :

L'Université Internationale de Rabat, sise à Technopolis, Rocade Rabat-Salé, 11.100 Sala Al Jadida, Maroc représentée aux présentes par son Président Monsieur Nouredine MOUADDIB,

Ci-après désignée « **l'UIR** »,

Et

D'autre part :

L'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34, cours Léopold, BP 25233, 54052, NANCY cedex, siret n°130 015 506 00012, représentée par son Président, monsieur Pierre MUTZENHARDT et plus particulièrement sa composante : l'INSPÉ de l'Académie de Nancy-Metz, sise 5, rue Paul Richard, Maxéville, BP 90003, 54528, LAXOU cedex, représentée par son Directeur, monsieur Fabien SCHNEIDER

Ci-après désignée « **l'Université de Lorraine** » ou « **l'INSPÉ** »,

Et

D'autre part :

L'Agence pour L'Enseignement du Français à l'Étranger, établissement public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dont le siège social est situé 23, Place de Catalogne, 75014 Paris (France), représentée par son directeur M. Olivier BROCHET

Ci-après dénommées « **l'AEFE** »

Et

D'autre part :

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle, sis au 1 Aglmane Sidi Ali, Rabat 10090, représenté par son Conseiller Adjoint de Coopération et d'Action Culturelle, M. Michel HOUDU,

Ci-après désigné « **le SCAC** »,

L'UIR, l'Université de Lorraine, l'INSPÉ, l'AEFE et le SCAC seront ci-après désignés individuellement « **la Partie** » ou collectivement « **les Parties** ».

PREAMBULE

CONSIDÉRANT l'ouverture à une deuxième promotion (2019-2021) de la formation Exécutive Master régie par la convention d'exécution ;

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Modification de l'Annexe 1

L'Annexe 1 - **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES** - de la Convention d'exécution est maintenant ainsi rédigée :

1. Maquette détaillée de la Formation

- i. UE1 - Connaissance du système éducatif français dans le contexte marocain (30h)

Modules		Volume Horaire (en heures)
M1 - Organisations administrative et pédagogique (Ambassade, SCAC, IEN, Chefs d'établissement, CEA, ...)		6
M2	Les textes, le socle commun de compétences de connaissances et de culture, les programmes, le référentiel des compétences du professeur des écoles	18
	Les parcours éducatifs de l'élève	
Déontologie, éthique : fondements et valeurs		
M3 - Environnement éducatif et culturel marocain		6

- ii. UE2 - Maîtrise des savoirs inhérents aux domaines d'enseignement des programmes (60h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Français	20
M2 – Maths ; Sciences	20
M3 – (EAC) ; HG ; EMC	20

iii. UE3 - De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage (80h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Didactique de la langue française	20
M2 – didactique des maths et des sciences	20
M3 – Didactique HG (Maroc, en langue arabe) EMC (France)	20
M4 – EPS à l'école	10
M5 – Éducation artistique et culturelle	10

iv. UE4 – Didactique professionnelle - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (70h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Modalités d'apprentissage et pédagogie de projet	10
M2 – Les outils et méthodes de l'enseignement : programmations, progression repères, manuels, repères, etc.	24
M3 – Numérique au service des enseignements	10
M4 – L'école inclusive, les élèves à besoins spécifiques	16
M5 – Évaluation des acquis (méthodes)	10

v. UE5 - Enseigner à l'école maternelle (60 h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Psychopédagogie et relations éducatives : le développement de l'enfant et la prise en compte de ses besoins à l'école et dans la classe	20
M2 – L'organisation et l'aménagement du cadre scolaire et des apprentissages	30
M3 – Le travail et communication avec les partenaires	10

vi. UE6 – Plurilinguisme et interculturalité (30 h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 - Les langues, leur didactique et la transversalité dans l'EMILE	16
M2 - Projets de développement au service de l'interculturel	14

vii. UE 7 – Développement socio-professionnel (20h)

L'Unité d'enseignement 7 est constituée de trois éléments essentiels :

- des séminaires préparatoires aux stages de développement professionnel (stages d'observation) ; 4 semaines de stage d'observation seront organisées durant la période de janvier à mai 2019
- des séminaires préparatoires à la phase de prise en main des classes
- des séances d'évaluation des stages professionnels et d'inspection des stagiaires en classe (période d'octobre 2019 à février 2020).

viii. UE 8 (10h) – Recherche appliquée (mémoire de fin d'étude) (10h)

Les heures dédiées à cette activité serviront à la préparation à la méthodologie de recherche-action, la définition des thématiques de travail personnel et au suivi de l'état d'avancement desdits travaux.

2. Organisation de la formation

La formation sera organisée en 2 phases :

- **Phase 1 de Novembre 2019 à Mai 2020** et sera constituée de 6 semaines de formation (volume global de 180 heures) & 2 semaines de stage d'observation ;
- **Phase 2 d'Octobre 2020 à Mai 2021** et comprendra 6 semaines de formation (volume horaire global de 180 heures) & 2 semaines de stage de pratique accompagnée et la réalisation d'un mémoire de fin d'étude.

Le Schéma global de planification de la formation est présenté dans le tableau suivant :

	Phase 1 : Novembre 2019 à Mai 2020	Phase 2 : Octobre 2020 à Mai 2021
Durée et volume horaire	180 h (6 semaines) + 2 semaines de stage d'observation	180h (6 semaines) + 2 semaines de stage de pratique accompagnée + mémoire de fin d'étude
UE concernées	UE1 (30h) ; UE2 (60h) ; UE3 (54h) ; UE5 (16h) ; UE6 (8 h) ; UE7 (12h + 2 semaines de stage d'observation)	UE3 (26h) ; UE4 (70h) ; UE5 (44) ; UE6 (22h) ; UE7 (8h + 2 semaines de stage de pratique accompagnée) ; UE8 (10h + mémoire)
Temporalité	Formation entièrement organisée en semaines du temps scolaire	Formation entièrement organisée en semaines du temps scolaire
Évaluation	Evaluation des modules ou parties des modules de la phase 1 ; Evaluation des Rapports de stage d'observation ; Evaluation par les Tuteurs des stages ; Entretien oral au terme de la phase 1.	Évaluation des modules ou parties des modules de la phase 2 ; Evaluation des Rapports de stage de pratique accompagnée ; Evaluation par les Tuteurs des stages ; Soutenance des mémoires de fin d'étude devant des jurys. Les évaluations finales englobent l'ensemble des évaluations des deux phases.

Stages	Stages d'observation de 2 semaines, sous le tutorat de professeurs en exercice en classes du 1 ^{er} degré agréés par l'IEN-Maroc	Stage de pratique accompagnée de 2 semaines, sous le tutorat de professeurs en exercice en classes du 1 ^{er} degré et agréés par l'IEN-Maroc
Mémoire de fin d'étude		Réalisation d'un travail de recherche-appliquée sur une thématique pédagogique et/ou didactique sur une durée de 3 mois.

3. Calendrier de la Formation

3.1. Calendrier de la Phase 1 : 2019 – 2020

Module	UE1			UE2			UE3					UE4					UE5			UE6		UE7	UE8	T
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	1	2			
Volume global	6	18	6	20	20	20	20	20	20	10	10	10	24	10	16	10	20	30	10	16	14	20	10	360
12 au 15/11/2019	S1	6	6	6			3															3		24
16 au 20/12/2019	S2		6		8	8	6															4		32
13 au 17/01/2020	S3		6		8	8	8																	30
10 au 14/02/2020	SO1				S	T	A	G	E			O	B	S	R	V	T	I	O	N				0
09 au 13/03/2020	S4				4	4	3	4	4	8												3	0	30
30/3 au 03/04/2020	SO2				S	T	A	G	E			O	B	S	R	V	T	I	O	N				0
13 au 17/04/2020	S5							6	6	6	6	6										2	0	32
11 au 15/05/2020	S6							4	4				0				8	8		8				32
Total Phase 1		6	18	6	20	20	20	14	14	14	6	6	0	0	0	0	8	8	0	8	0	12	0	180

3.2. Calendrier de la Phase 2 : 2020 – 2021

Module	UE1			UE2			UE3					UE4					UE5			UE6		UE7	UE8	T		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	1	2					
Reliquat phase 1	0	0	0	0	0	0	6	6	6	4	4	10	24	10	16	10	12	22	10	8	14	8	10	180		
12-16/10/2020	S7											4	6				4	6	4	4		3	3	34		
09-13/11/2020	SPA1				S	T	A	G	E			P	R	A	T	I	Q	U	E		A	C	C	O	M	P
07-11/12/2020	S8											6	6				4	6	6	4				32		
12-15/01/2021	SPA2				S	T	A	G	E			P	R	A	T	I	Q	U	E		A	C	C	O	M	P
25-29/01/2021	S9							4	4	4	4	2	6		4							3	2	33		
15-19/02/2021	S10							2	2	2		2	6	6	0	6							3	29		
16-19/03/2021	S11													4	6	4	4	4			4	2		28		
12-16/04/2021	S12														6			6			10	0	2	24		
Total Phase 2		0	0	0	0	0	6	6	6	4	4	10	24	10	16	10	12	22	10	8	14	8	10	180		

4. Modalités d'évaluation de la formation

L'évaluation de cette formation se fera selon les modalités suivantes :

- ✦ Contrôles continus et/ou examens pour les modules d'enseignement ;
- ✦ Rapports de travaux personnels exigés pour certains modules de formation ;
- ✦ Rapports de stages tutorés (évaluation des tuteurs) ;
- ✦ Entretiens oraux de fin de la phase 1 ;
- ✦ Rapport d'inspection en situation de responsabilité pédagogique ;
- ✦ Soutenance de mémoire de fin d'étude (travail personnel de recherche appliquée).

L'évaluation à la fin de la phase 1 permettra de bien s'assurer que les participants à la formation sont aptes à assumer la fonction de professeur en situation de mise en classe (phase 2). Les établissements seront ainsi confortés dans leurs choix d'affecter des classes d'élèves à leurs professeurs stagiaires en formation.

L'évaluation finale permettra l'obtention du diplôme « Exécutive Master en Formation des Professeurs du 1^{er} degré » de l'UIR et le cas échéant l'obtention de la labellisation « Enseignement en 1^{er} degré scolaire » de l'Université de Lorraine.

5. Répartition des Interventions entre les Partenaires : UIR, EFM, INSPÉ Lorraine & DSDEN

5.1. En Phase 1 : 2019-2020

UE	Modules	total	EFM	UIR	INSPE/DSDEN			
					Sous-total	Dont INSPE	Dont DSDEN	
UE1 - Connaissance du système éducatif français dans le contexte marocain (30h)	M1 – Organisations administrative et pédagogique	6	6	0	0	0	0	
	M2 Les textes, le socle commun de compétences de connaissances et de culture, les programmes, le référentiel des compétences du professeur des écoles. Les parcours éducatifs de l'élève Déontologie, éthique : fondements et valeurs	18	12	0	6	0	6	
	M3 – Environnement éducatif et culturel marocain.	6	0	6	0	0	0	
UE2 - Maîtrise des savoirs (60h)	Mise à niveau des connaissances	M1 – Français	20	0	10	10	10	0
		M2 – Maths ; Sciences	20	0	10	10	10	0
		M3 – (EAC) ; HG, EMC	20	10	0	10	10	0
UE3 - De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage (80h)	M1 – Didactique de la langue française	14	4	4	6	4	2	
	M2 – didactique des maths et des sciences	14	4	4	6	4	2	
	M3 – Didactique HG (Maroc, en langue arabe) EMC (France)	14	4	4	6	4	2	
	M4 – EPS à l'école.	6	0	6	0	0	0	
	M5 – EAC	6	6	0	0	0	0	
UE5 – Enseigner à l'école maternelle	M1 – Psychologie et relations éducatives : développement de l'enfant et prise en compte de ses besoins à l'école et dans la classe	8	0	4	4	4	0	
	M2 – L'organisation et l'aménagement du cadre scolaire et des apprentissages	8	8	0	0	0	0	
	M3 – Le travail et communication avec les partenaires	0	0	0	0	0	0	
UE6 – Plurilinguisme et interculturalité	M1 – Les langues, leur didactique et la transversalité dans EMILE	8	4	0	4	4	0	
	M2 – Projets de développement au service de l'interculturel	0	0	0	0	0	0	
UE7 – Développement socio-professionnel	Préparation, organisation, suivi des stages (2 semaines)	12*	12	12	3**	3	0	
Total (Phase 1)	Heures de contact + 2 semaines de stage	180	70	60	65	53	12	

5.1. En Phase 2 : 2020-2021

UE	Modules	total	EFM	UIR	INSPE/DSDEN		
					Sous- total	Dont INSPE	Dont DSDEN
UE3 - De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage (80h)	M1 – Didactique de la langue française	6	0	4	2	0	2
	M2 – didactique des maths et des sciences	6	0	4	2	0	2
	M3 – Didactique HG (Maroc, en langue arabe) EMC (France)	6	0	4	2	0	2
	M4 – EPS à l'école.	4	0	4	0	0	0
	M5 – EAC	4	4	0	0	0	0
UE4 – Didactique Professionnelle	M1 – Modalités d'apprentissage et pédagogie du projet	10	6	0	4	4	0
	M2 – Les outils et méthodes de l'enseignement : programmation, progression, repères, etc..	24	12	0	12	0	12
	M3 – Numérique au service des enseignements	10	0	10	0	0	0
	M4 – L'école inclusive, les élèves à besoins spécifiques	16	10	0	6	0	6
	M5 – Evaluation des acquis (méthodes)	10	6	4	0	0	0
UE5 – Enseigner à l'école maternelle	M1 – Psychologie et relations éducatives : développement de l'enfant et prise en compte de ses besoins à l'école et dans la classe	12	0	6	6	0	6
	M2 – L'organisation et l'aménagement du cadre scolaire et des apprentissages	22	8	0	14	2	12
	M3 – Le travail et communication avec les partenaires	10	4	6	0	0	0
UE6 – Plurilinguisme et interculturelité	M1 – Les langues, leur didactique et la transversalité dans EMILE	8	2	6	0	0	0
	M2 – Projets de développement au service de l'interculturel	14	8	6	0	0	0
UE7 – Développement socio-professionnel	Préparation, organisation, suivi des stages (2 semaines)	8	8**	8**	0	0	0
UE8 – Mémoire	Préparation, organisation et suivi-évaluation	10	0	10***	10	10***	0
Total (Phase 1)	Heures de contact + 2 semaines de stage de pratique accompagnée	180	68	72	58	16	42

* : non compris le volume horaire d'encadrement et de soutenance

** : Heures communes d'accompagnement pour l'organisation et le suivi-évaluation des stages

*** : Heures communes d'accompagnement pour l'organisation et le suivi-évaluation des mémoires de fin d'étude

Article 2 : Modification de l'Annexe 2

L'Annexe 2 - **MODALITÉS FINANCIÈRES** - de la Convention d'exécution est maintenant ainsi rédigée :

L'UIR se chargera de l'encaissement des droits de scolarité dus par les établissements pour le compte de leurs professeurs stagiaires et s'acquittera des charges inhérentes à la promotion et à la réalisation des formations au Maroc.

En ce qui concerne les frais de formation acquittés par l'UIR :

1. Pour l'INSPE :

- L'ensemble des interventions pédagogiques et de toute autre prestation de l'INSPE de Lorraine dans la formation, telles que ventilées ci-dessous :

Actions	Volumes horaires	Coût TTC (en Euros)	Détails du coût
Formations UE1 à UE6	110	16 170	147 €/ h
Accompagnement UE8	36	5 292	147 €/ h – 4h/par groupe de 4 étudiants
Concertation des équipes, aménagements pédagogiques, dédoublements	59	2 891	49 €/h
Évaluation mémoire et soutenance	54	2 646	49 €/h – 1,5 h/ étudiant
Total forfaitaire pour la formation incluant les différents frais de gestion (université et composante), d'enseignement, d'administration, et de matériel		26 999	pour 36 étudiants

Coût de la passation du label	36	5 292	147 €/ étudiant pour 30 étudiants
Total forfaitaire pour la passation incluant les différents frais de gestion (université et composante), d'enseignement, d'administration, et de matériel		5 292	pour 36 étudiants

Le paiement de ces frais sera effectué selon le calendrier suivant :

- ✓ Le 1^{er} versement, égal à cinquante pour cent (50%) du montant global de la formation, soit treize-mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante centimes (13 499,50 Euros), sera versé au démarrage de la phase I de la formation.
- ✓ Le 2nd versement, égal à cinquante pour cent (50%) du montant global de la formation, soit treize-mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante centimes (13 499,50 Euros), sera versé au début de la phase II de la formation.
- ✓ Le 3^{ème} versement, correspondant aux frais du label, soit cinq-mille deux-cent-quatre-vingt-douze euros (5 292 Euros) sera versé à la fin de la formation.

L'UIR s'acquittera du paiement par virement bancaire à l'ordre de :

M. l'Agent comptable de l'Université de Lorraine
 91 avenue de la Libération 54000 Nancy

Identifiant international de compte bancaire – IBAN :
 IBAN (International Bank Account Number): FR76 1007 1540 0000 0010 1355 502
 BIC (Bank Identifier Code) : TRPUFRP1

- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de transport et déplacements au Maroc, les frais d'hébergement, ainsi que les frais de séjour (Per-Diem) des intervenants de l'INSPE :

- ✓ L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de transport France/Maroc (billets d'avions aller/retour France-Maroc ; billets de TGV si inclus dans le trajet) et les frais de transport sur le territoire (taxi aéroport/hôtel au Maroc ; frais de déplacement au Maroc pendant le séjour) ;
- ✓ L'UIR s'engage à prendre en charge les frais d'hébergement des intervenants de l'INSPÉ ;
- ✓ L'UIR s'engage à verser aux intervenants de l'INSPÉ les Per Diem, équivalents au nombre de nuitées passées au Maroc (incluant les frais de restauration pendant le séjour).
- ✓ Le montant du Per Diem sera de 600 MAD par nuitée.

2. Pour le SCAC :

- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de déplacement des intervenants identifiés par le SCAC, de leur lieu de travail au lieu de formation, à hauteur de 300 MAD par déplacement.
- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais de d'hébergement des intervenants identifiés par le SCAC, lorsque ces derniers sont basés sur d'autres villes que Rabat et Casablanca ;
- L'UIR s'engage à prendre en charge les frais d'encadrement des professeurs stagiaires par les tuteurs désignés par le SCAC, lors des stages de pratique, sur base d'un montant forfaitaire de 3 000 MAD par tuteur.

3. Pour l'AEFE :

- L'UIR s'engage à prendre en charge le coût de la participation des intervenants de l'AEFE dont le montant par journée – en fonction de la catégorie des personnels concernés – est le suivant :

Personnels AEFE (services centraux) :	410€ / jour
IA-IPR :	640€ / jour
IEN :	770€ / jour
Conseiller pédagogique, autre expert :	770€ / jour
Chef d'établissement, directeur administratif et financier :	770€ / jour

Article 3 : Date d'effet – Durée - Modification

10.1 Date d'effet

L'avenant N°2 à la Convention d'Exécution prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

10.2 Durée

L'avenant N°2 à la Convention d'Exécution est conclu une durée identique à la durée de la Convention d'exécution.

Fait en quatre exemplaires originaux en langue française, le

2020, à Rabat,

Université de Lorraine

M. Pierre MUTZENHARDT

M. le Président de l'Université de Lorraine



GECO N° 2020-01038

Université Internationale de Rabat

M. Mohamed ABDELLAOUI

M. Le Vice-Président Exécutif de l'UIR

INSPÉ de Lorraine

M. Fabien SCHNEIDER

M. le Directeur de l'INSPÉ

(Pour visa)

INSPÉ/SAGJ/PINT/2020/0034

AEFE

M. Olivier BROCHET

M. le Directeur de l'AEFE

Le Directeur de l'AEFE

Olivier BROCHET

Service de Coopération et d'Action Culturelle

M. Bruno ELDIN

M. le Conseiller Adjoint du SCAC

Bruno ELDIN

Inspecteur d'Académie
en Charge de l'Enseignement Français au Maroc
Conseiller Culturel adjoint au Conseiller
de Coopération et d'Action Culturelle



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews, while secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section details the statistical analysis performed on the collected data. This involves the use of descriptive statistics to summarize the data and inferential statistics to test hypotheses. The results of these analyses are presented in the following tables and charts.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications. It highlights the key trends observed and offers recommendations for future research and practice. The overall goal is to provide a comprehensive overview of the study and its contributions to the field.

Category	Value
Item A	15
Item B	20
Item C	10
Item D	5
Item E	3
Item F	2
Item G	1
Item H	1
Item I	1
Item J	1
Item K	1
Item L	1
Item M	1
Item N	1
Item O	1
Item P	1
Item Q	1
Item R	1
Item S	1
Item T	1
Item U	1
Item V	1
Item W	1
Item X	1
Item Y	1
Item Z	1

LA PRÉSENTE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT EST ÉTABLIE ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

Entre D'une part :

L'Université Internationale de Rabat, sise à Technopolis, Rocade Rabat-Salé, 11.100 Sala Al Jadida, Maroc, représentée aux présentes par son Président Monsieur Nouredine MOUADDIB,

ci-après désignée « **l'UIR** »,

Et D'autre part :

L'Ambassade de France, sise au 1 rue Ibn Hajar - Rabat Agdal, Maroc, représentée par Monsieur l'Ambassadeur, M. Jean-François Girault,

ci-après désigné « **L'Ambassade de France** »,

Et D'autre part :

L'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34 cours Léopold BP 25233 54052 NANCY cedex, siret n°130 015 506 00012, représentée par son Président, Monsieur Pierre MUTZENHARDT,

et plus particulièrement sa composante : l'ESPÉ de l'Académie de Nancy-Metz (ESPÉ de Lorraine), sise 5 rue Paul Richard - Maxéville - BP 90003 - 54528 LAXOU cedex, représentée par son directeur, Monsieur Fabien SCHNEIDER,

ci-après désignée « **l'Université de Lorraine** » ou « **l'ESPÉ de Lorraine** » ou « **ESPÉ** »,

Et D'autre part :

L'Académie de Nancy-Metz, sise au 2 rue Philippe de Gueldres, CO 30013, 54035 Nancy CEDEX, représentée par sa rectrice, Madame Florence ROBINE,

ci-après désignée « **l'Académie de Nancy-Metz** ».

L'UIR, l'Ambassade de France, l'Université de Lorraine, l'ESPÉ de Lorraine et l'Académie de Nancy-Metz seront ci-après désignés individuellement « **la Partie** » ou collectivement « **les Parties** ».

PREAMBULE

- ✓ Considérant que l'Université Internationale de Rabat est la première Université en partenariat avec l'État Marocain, en vertu d'un Contrat de Développement convenu avec l'État depuis 2010, et accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres ;
- ✓ Considérant que l'UIR est la première université privée marocaine ayant obtenu le statut de la Reconnaissance par l'État en vertu du Décret 2.16.244, paru au Bulletin Officiel N° 6485, en date du 25/07/2016 ;
- ✓ Considérant que la création d'une université internationale à Rabat (UIR) dédiée au développement du Maroc et de l'Afrique, en partenariat avec des universités étrangères de renom et des groupes industriels internationaux, répond aux priorités économiques, politiques et sociales au Maroc et en Afrique, et correspond par ailleurs aux préoccupations des pays avancés et organisations internationales. L'enjeu étant le développement du leadership et savoir-faire africains susceptibles de créer les conditions du développement socio-économique équitable et durable ;
- ✓ Considérant que le fonctionnement de l'UIR au niveau de la formation initiale, continue et par alternance est fondé sur des partenariats académiques avec des établissements universitaires nationaux et internationaux prestigieux et reconnus mondialement, et sur des partenariats industriels et de recherche de renommée internationale ;
- ✓ Considérant le soutien actif de l'Ambassade de France au Maroc, notamment dans les domaines suivants : culture et langue, université et recherche, technique et gouvernance, et enseignement français sur le territoire ;
- ✓ Considérant que l'Ambassade de France, et notamment à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), encourage une telle collaboration dans le cadre du programme cadre de partenariat privilégié franco-marocain ;
- ✓ Considérant le partenariat existant entre l'UIR et l'Académie de Nancy-Metz, notamment dans les domaines de l'Architecture et des Énergies Renouvelables ;
- ✓ Considérant que l'ESPÉ de Lorraine, école en fort partenariat avec l'Académie de Nancy-Metz, appartient au réseau des 32 Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation françaises qui ont été créées en Juillet 2013, pour accompagner la refondation de l'École de la République Française ;

- ✓ Considérant que l'ESPÉ de Lorraine est une des composantes de l'Université de Lorraine, et, à l'instar de toutes les ESPÉ de France, a pour mission la formation initiale et continue des futurs enseignants (premier et second degré), des enseignants en poste et de personnes se destinant à d'autres métiers de l'éducation et de la formation ;
- ✓ Considérant les axes prioritaires du projet stratégique 2018-2022 de l'ESPÉ de Lorraine et notamment celui relatif à la volonté de contribuer au développement et à la diffusion de la recherche dans le champ de l'éducation ;
- ✓ Considérant que l'ESPÉ de Lorraine développe également des actions de coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- ✓ Considérant que le Maroc représente plus de 10% du réseau d'enseignement français à l'étranger avec 39000 élèves dans 40 établissements soit en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) de l'Office Scolaire Universitaire International et des établissements partenaires de l'AEFE ;
- ✓ Considérant la nécessité de répondre aux besoins croissants en termes de recrutement d'enseignants découlant notamment des départs massifs à la retraite des professeurs en fonction, de la difficulté de trouver au Maroc des contrats locaux répondant aux exigences de l'enseignement français et de la hausse du nombre futur d'établissements homologués au Maroc ;
- ✓ Considérant la volonté commune aujourd'hui de toutes les Parties de développer des projets de formation continue de la plus haute qualité, notamment dans les volets des métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation ;

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention cadre (« **la Convention** ») a pour objet de définir le cadre de coopération entre les parties, en vue de développer et de déployer l'ingénierie pédagogique de formations académiques et professionnelles dans les métiers de l'enseignement.

Les Parties conviennent que chaque projet de partenariat convenu sera réalisé selon une Convention d'Exécution qui lui sera spécifique. La Convention d'Exécution précisera les conditions de mise en œuvre de chaque action, notamment les aspects liés à l'allocation de ressources matérielles, humaines et financières nécessaires à la réalisation dudit projet.

Article 2 : Domaines de partenariat

Plus précisément, ce partenariat a pour objectif de former de futurs professeurs aptes à enseigner en école maternelle et élémentaire (1^{er} degré), ou en établissement secondaire (2nd degré) au sein du réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc, lui-même rattaché au réseau des établissements français à l'étranger (établissements A.E.F.E Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger, établissements O.S.U.I Office Scolaire et Universitaire International et établissements partenaires de l'AEFE) ;

Le partenariat pourra aussi se réaliser dans des actions de coopération en recherche dans le champ de l'éducation et de la formation.

Article 3 : Engagements des parties

Les parties conviennent des obligations réciproques que doit assurer chacune d'entre elles pour la bonne réalisation de la présente Convention.

Ces obligations se présentent comme suit :

i. Pour l'UIR :

Il est entendu entre les Parties que l'UIR sera l'opérateur des formations diplômantes, objets de la présente convention, sur le territoire marocain.

Selon les modalités de déroulement des formations identifiées, l'UIR s'engage à :

- Concevoir et proposer les programmes de formation engageant la construction des compétences professionnelles du métier de professeur visé par la formation ;
- Assurer la coordination matérielle et logistique, et la gestion des formations.

ii. Pour l'Université de Lorraine :

L'Université de Lorraine, à travers l'ESPÉ de Lorraine, s'engage, dans la limite de ses moyens, à fournir l'appui nécessaire pour répondre aux besoins conjointement identifiés en termes d'appui pédagogique pour les formations identifiées. L'ESPÉ de Lorraine sera garante de la conception-réalisation de la formation selon les normes et exigences de l'Université de Lorraine.

Ainsi, seront assurées par l'ESPÉ de Lorraine :

- L'ingénierie de formation permettant l'adaptation des programmes de formation proposés par l'UIR selon les normes et exigences de l'Université de Lorraine ;
- La mise à disposition de l'UIR d'enseignants-chercheurs et d'enseignants afin d'assurer une part préalablement fixée du volume horaire d'enseignements des formations identifiées ;
- La participation à l'encadrement, l'évaluation des mémoires et la participation aux jurys de soutenance des projets de fin d'études.

iii. Pour l'académie de Nancy-Metz

L'Académie de Nancy-Metz s'engage, dans la limite de ses moyens, à fournir l'appui nécessaire, en partenariat avec l'ESPÉ de Lorraine, pour répondre aux besoins clairement identifiés par l'UIR en termes d'appui pédagogique pour les formations identifiées.

Ainsi, seront assurées par l'Académie de Nancy-Metz :

- L'ingénierie de formation conjointe avec l'ESPÉ de Lorraine permettant l'adaptation des programmes de formation proposés par l'UIR pour prendre en compte les dimensions professionnelles ;
- La mise à disposition de l'UIR d'intervenants professionnels afin d'assurer une part préalablement fixée du volume horaire d'enseignements des formations identifiées ;
- La participation à l'encadrement, l'évaluation des mémoires et la participation aux jurys de soutenance des projets de fin d'études.

iv. Pour l'Ambassade de France :

L'Ambassade de France au Maroc, à travers le SCAC, s'engage, dans la limite de ses moyens, à fournir l'appui nécessaire pour répondre aux besoins clairement identifiés par l'UIR en termes d'appui pédagogique pour les formations identifiées.

Ainsi, seront assurés par le SCAC :

- L'identification des besoins de formation auprès des établissements d'enseignement français au Maroc (établissements A.E.F.E Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger, établissements O.S.U.I Office Scolaire et Universitaire International et établissements partenaires de l'AEFE) ;
- La participation, avec les autres parties, à l'ingénierie de formation ;
- La mise à disposition de l'UIR d'intervenants et de tuteurs sous réserve de l'accord de l'employeur concerné ;
- L'organisation de stages de pratique et l'encadrement des professeurs stagiaires lors de ces stages.

v. Obligations communes aux Parties :

Les Parties assurent conjointement la responsabilité de la validation de la maquette de formation, du suivi de sa mise en œuvre et de son perfectionnement, et de son évaluation. Ils s'assurent de la bonne adéquation des intervenants aux objectifs de formation.

Article 4 : Durée de la Convention

La présente Convention cadre est valable pour une durée de quatre (4) ans, renouvelable, par voie d'avenant écrit, d'un commun accord des Parties, et ce conformément aux règles propres à chaque Partie, et prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Article 5 : Comités de Pilotage – de suivi

Les parties conviennent de mettre en place un Comité de pilotage (« **le Comité de Pilotage** ») chargé du suivi global de la mise en exécution de la présente Convention. Il aura à charge notamment de :

- Valider les maquettes ;
- Valider l'organisation globale de la formation ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre ;
- Évaluer, selon une fréquence annuelle, la qualité de la formation dispensée.

Le Comité de Pilotage sera constitué comme suit :

- Pour l'UIR, du Directeur Général de la Formation continue ou son représentant ;
- Pour l'Ambassade de France au Maroc, du Conseiller culturel adjoint ou son représentant ;
- Pour l'Université de Lorraine, du Directeur de l'ESPÉ ou son représentant ;
- Pour l'Académie de Nancy-Metz, de la Conseillère Technique du 1er degré ou son représentant.

Le Secrétariat de ce Comité sera assuré par l'UIR.

Le Comité se réunira au moins une fois par an et chaque fois que de besoin, sur convocation de l'une des parties.

Pour chaque projet de formation/diplôme convenu et faisant l'objet d'une Convention d'Exécution, conformément à l'article 1 sus-indiqué, un comité de suivi sera constitué, dont la composition et les modalités de fonctionnement seront définis dans ladite Convention d'Exécution.

Article 6 : Informations confidentielles

Toutes les informations confidentielles non publiques concernant l'activité, la technologie, la structure interne, et les stratégies qui sont communiquées ou transmises, sous forme tangible, par une Partie à l'autre Partie, y compris les données, les dessins, les

spécifications, la documentation et les informations de toute sorte et sous quelque forme que ce soit, sont et demeurent la propriété de la Partie qui l'a communiquée. L'ensemble est ci-après désigné « Informations Confidentielles ».

Les établissements partenaires relevant de l'Académie de Nancy-Metz, de l'Ambassade de France au Maroc comme de l'UIR, leurs enseignants, personnels administratifs et les formateurs relevant d'eux, sont assujettis à l'obligation de réserve et de confidentialité pour ce qui concerne les informations recueillies ou auxquelles ils auraient eu accès, et qui sont propres aux Parties.

Article 7 : Résiliation

Les Parties se réservent le droit de mettre fin à la présente Convention avant son terme, sous réserve des deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) De transmettre à l'autre Partie une notification écrite au minimum six (6) mois avant la fin de la formation de la promotion en cours, expliquant les raisons de la décision de résiliation anticipée ;
- (ii) De ne compromettre en aucun cas le déroulement des formations en cours au moment de la notification de résiliation anticipée. En conséquence, toute résiliation anticipée notifiée par une Partie à l'autre ne prendra effet qu'à la fin de l'année universitaire pendant laquelle a eu lieu ladite notification. Les Parties s'accorderont sur les modalités spécifiques concernant la gestion de la formation en cours de réalisation.

En tout état de cause, les Parties s'engagent dès à présent à assurer le bon déroulement des formations en cours et notamment de ne pas compromettre la bonne fin du cursus des bénéficiaires de la formation.

Article 8 : Règlement des différends

Pour tout conflit naissant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention, les Parties feront appel à la procédure de règlement amiable.

Fait en quatre exemplaires originaux en langue française, le 08 février 2019, à Rabat.

Ambassade de France au Maroc

M. Jean François GIRAULT

M. L'Ambassadeur de France

Université Internationale de Rabat

M. Mohamed ABDELLAOUI

M. Le Vice-Président Exécutif de l'UIR

Académie de Nancy Metz

Mme Florence ROBINE

Mme la Rectrice

Université de Lorraine

M. Pierre MUTZENHARDT

**M. Le Président de l'Université
de Lorraine**

ESPÉ de Lorraine

Pour visa

M. Fabien SCHNEIDER

Directeur de l'ESPÉ de Lorraine

Mars 2019

Entre

D'une part :

L'Université Internationale de Rabat, sise à Technopolis, Rocade Rabat-Salé, 11.100 Sala Al Jadida, Maroc représentée aux présentes par son Président Monsieur Nouredine MOUADDIB,

Ci-après désignée « **l'UIR** »,

Et

D'autre part :

L'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34, cours Léopold, BP 25233, 54052, NANCY cedex, siret n°130 015 506 00012, représentée par son Président, monsieur Pierre MUTZENHARDT et plus particulièrement sa composante : l'ESPÉ de l'Académie de Nancy-Metz, sise 5, rue Paul Richard, Maxéville, BP 90003, 54528, LAXOU cedex, représentée par son Directeur, monsieur Fabien SCHNEIDER

Ci-après désignée « **l'Université de Lorraine** » ou « **l'ESPÉ** »,

Et

D'autre part :

L'Agence pour L'Enseignement du Français à l'Étranger, établissement public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dont le siège social est situé 23, Place de Catalogne, 75014 Paris (France), représentée par son directeur M. Olivier BROCHET

Ci-après dénommées « **l'AEFE** »

Et

D'autre part :

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle, sis au 1 Aglmane Sidi Ali, Rabat 10090, représenté par son Conseiller Adjoint de Coopération et d'Action Culturelle, M. Michel HOUDU,

Ci-après désigné « **le SCAC** »,

L'UIR, l'Université de Lorraine, l'ESPÉ, l'AEFE et le SCAC seront ci-après désignés individuellement « **la Partie** » ou collectivement « **les Parties** ».

PREAMBULE

1. L'UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT est la première Université en partenariat avec l'État Marocain, en vertu d'un Contrat de Développement convenu avec l'État depuis 2010, et accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

Son fonctionnement au niveau de la formation initiale, continue et par alternance est fondé sur des partenariats académiques avec des établissements universitaires nationaux et internationaux prestigieux et reconnus mondialement, et sur des partenariats industriels et de recherche de renommée internationale.

La création d'une université internationale à Rabat (UIR) dédiée au développement du Maroc et de l'Afrique, en partenariat avec des universités étrangères de renom et des groupes industriels internationaux, répond aux priorités économiques, politiques et sociales au Maroc et en Afrique, et correspond par ailleurs aux préoccupations des pays avancés et organisations internationales. L'enjeu est le développement du leadership et savoir-faire africains susceptibles de créer les conditions du développement socio-économique équitable et durable.

Le Royaume du Maroc est à cet égard une plateforme idéale pour porter une telle vision et la conduire à son terme dans des conditions optimales de performance, de crédibilité à l'échelle africaine et de solidarité internationale. Les objectifs de l'UIR sont ainsi multiples :

- Formation des compétences de haut niveau en développement et à l'international,
- Développement d'une recherche appliquée au profit du pays et du continent,
- Mise à niveau et accompagnement du développement de l'Afrique et du Maroc,
- Animation d'un forum de rencontres et d'échanges,
- Mise en place d'un point d'entrée et d'un lieu de convergence pour les interlocuteurs institutionnels.

2. L'ESPE DE LORRAINE appartient au réseau des 32 Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation françaises qui ont été créées en Juillet 2013, pour accompagner la refondation de l'École de la République Française.

L'ESPÉ de Lorraine est une des composantes de l'Université de Lorraine et, à l'instar de toutes les ESPÉ de France, a pour mission la formation initiale et continue des futurs enseignants (premier et second degré), des enseignants en poste et de personnes se destinant à d'autres métiers de l'éducation et de la formation. L'ESPÉ de Lorraine contribue au développement et à la diffusion de la recherche en éducation et développe également des actions de coopération internationale dans le domaine de l'éducation.

3. L'AEFE anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger avec la double mission d'assurer la continuité du service public d'éducation pour les enfants français hors de France et de contribuer à la diffusion de la langue et de la culture françaises à l'étranger.

du professorat et de l'éducation du Ministère de L'Éducation Nationale Français (1^{er} degré) en adressant les blocs de compétence requis ;

- Assurer la prise en charge, l'accueil et l'intégration à l'UIR, dans les meilleures conditions, des enseignants-chercheurs et enseignants délégués par l'ESPÉ de Lorraine séjournant pour des missions de courte durée dans le cadre de la collaboration au titre de la présente Convention d'Exécution ;
- Prendre en charge les prestations de l'ESPÉ, les frais de déplacement et de séjour ainsi que les « *per diem* » des enseignants-chercheurs et enseignants délégués par l'ESPÉ de Lorraine qui se déplacent à l'UIR dans le cadre de la formation identifiée selon les conditions fixées par l'Annexe II – Modalités Financières ;
- Prendre en charge les frais de déplacement des intervenants mandatés par le SCAC dans le cadre de la formation et les frais d'encadrement des tuteurs lors des stages de pratique, identifiés selon les conditions fixées par l'Annexe II – Modalités Financières ;
- Assurer la mobilisation des ressources humaines et logistiques locales pour le bon déroulement de la formation ;
- Assurer l'organisation matérielle de la formation dans les locaux prévus pour le déroulement de la formation ;
- Prendre en charge la mise en place et le suivi des emplois du temps et de l'ensemble de la logistique relative à cette formation.

(b) pour l'ESPÉ de Lorraine :

Selon la Convention-cadre, l'ESPÉ de Lorraine vient en appui pédagogique de la mise en place et de la mise en œuvre de la formation et de la labellisation des diplômés.

En précision des engagements définis par la Convention-cadre, seront assurés par l'ESPÉ :

- L'ingénierie de formation permettant l'adaptation du programme de formation proposé par l'UIR pour le rapprocher de son programme existant Master Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation mention 1^{er} degré ;
- La mise à disposition de l'UIR d'enseignants chercheurs, d'enseignants et/ou d'intervenants professionnels, afin d'assurer 32% du volume horaire d'enseignements de l'Exécutive Master objet de la présente Convention d'Exécution ;
- La participation à l'encadrement, l'évaluation des mémoires et la participation aux jurys de soutenance des projets de fin d'études ;
- La conception-réalisation de la formation selon les normes et exigences de l'Université de Lorraine ;

- Le portage auprès des instances de l'Université de Lorraine du projet de délivrance d'un label de l'université de Lorraine aux étudiants de cette formation diplômés par l'UIR s'ils satisfont aux exigences requises par le label.

L'Université de Lorraine sait définir et délivrer des labels à des étudiants ou des stagiaires. Un label est un diplôme d'université (DU) particulier qui permet, par un processus adapté, de certifier (labelliser) la maîtrise de compétences relativement à un référentiel de compétences rattaché au label. Il s'adresse à des personnes qui peuvent justifier d'un ensemble d'acquis préalables résultants tout autant de l'exercice d'une profession que d'une formation initiale ou continue.

(c) pour l'AEFE :

Selon la Convention-cadre, les intervenants proposés à l'UIR et à l'ESPÉ de Lorraine par le SCAC sont susceptibles d'être des personnels de l'AEFE.

L'AEFE s'engage à faciliter leur participation comme formateurs en contrepartie d'une facturation opérée par le service de la Mutualisation du lycée Descartes à Rabat.

(d) pour le SCAC :

Selon la Convention-cadre, après avoir identifié les besoins de formation des établissements d'enseignement français au Maroc, le SCAC vient en appui pédagogique de la mise en place et de la mise en œuvre de la formation.

En précision des engagements définis par la Convention-cadre, seront assurées par le SCAC :

- L'ingénierie de formation en partenariat avec l'UIR et l'ESPÉ de Lorraine ;
- La mise à disposition de l'UIR d'intervenants afin d'assurer 36% du volume horaire d'enseignements de l'Exécutif Master objet de la présente convention, sous réserve de l'accord de l'employeur concerné ;
- L'organisation des stages de pratique et l'encadrement des professeurs stagiaires lors de ces stages (chacun des tuteurs encadrant un binôme), sous réserve de l'accord de l'employeur concerné ;
- La contribution au suivi et à l'encadrement des professeurs stagiaires lors des stages de pratique.

(e) Obligations communes aux Parties :

En précision des engagements définis par la Convention-cadre, les Parties s'assurent conjointement de :

- Valider le cursus pédagogique et les modules qui le composent ;
- Sélectionner, nommer et reconduire ou non les intervenants en fonction des résultats des évaluations menées ;

Après validation des modules de formation et soutenance du mémoire de fin d'études, conformément aux conditions d'obtention du diplôme conjointement décidées par l'UIR et l'ESPÉ de Lorraine, le professeur stagiaire obtiendra un diplôme Exécutive Master dans les métiers de l'enseignement des établissements homologués au Maroc, parcours Professorat des écoles 1^{er} Degré, au terme de la formation dont la durée s'étale sur 18 mois.

Ce Diplôme Universitaire de grade Master est signé par le Président de l'UIR.

Lorsqu'il sera construit, les étudiants diplômés de l'UIR pourront se voir délivrer le label évoqué supra s'ils satisfont à ses exigences.

Article 5 : Modalités financières

Les dispositions financières relatives :

✓ A l'ESPÉ :

- L'UIR réglera à l'ESPÉ la totalité des frais pédagogiques et de toute autre prestation de l'ESPÉ, telles que définis dans l'Annexe II – Modalités Financières ;
- L'UIR réglera à l'ESPÉ les frais de montage du projet de labellisation, tels que définis dans l'Annexe II – Modalités Financières ;
- L'UIR prendra en charges les frais de transport et de séjour des intervenants de l'ESPÉ, tels que définis dans l'Annexe II – Modalités Financières ;

✓ A l'AEFE :

- L'UIR prendra en charge le coût de la participation des intervenants de l'AEFE dont le montant par journée – en fonction de la catégorie des personnels concernés - est le suivant :

Personnels AEFE (services centraux) : 410€ / jour

IA-IPR : 640€ / jour

IEN : 770€ / jour

Conseiller pédagogique, autre expert : 770€ / jour

Chef d'établissement, directeur administratif et financier : 770€ / jour

✓ Au SCAC :

- L'UIR prendra en charge les frais de transport des intervenants du SCAC du lieu de travail au lieu de formation, tels que définis dans l'Annexe II – Modalités Financières ;
- L'UIR prendra en charge le frais de tutorat des tuteurs, préalablement identifiés par le SCAC, et chargés d'encadrer les professeurs stagiaires lors des stages de pratique.

Le Comité de suivi se réunit en plénière, au moins deux (2) fois par an, alternativement au campus de l'UIR et celui de l'ESPÉ de Lorraine, au démarrage et à mi-parcours de la formation.

Le Comité de suivi adressera au comité de pilotage défini par la Convention-cadre un rapport annuel sur l'organisation et l'évaluation de la formation.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Chaque Partie signataire s'interdit toute reproduction ou utilisation de documents élaborés par des auteurs de l'autre Partie, hors du programme de formation faisant l'objet de la présente Convention d'Exécution, sans autorisation préalable et expresse de l'autre Partie.

Au cas où il serait mis fin à la commercialisation du programme de formation pour quelque raison que ce soit, chacune des Parties conservera les droits de propriété intellectuelle sur les éléments qu'elle aura fournis pour les besoins de commercialisation du programme.

Les outils pédagogiques mis à disposition par l'un des deux partenaires restent la propriété incessible du partenaire qui les met à disposition.

Aucune des Parties ne pourra revendiquer de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à l'autre Partie.

Article 8 : Exclusivité

Dans le cadre de la coopération développée par la présente Convention d'Exécution, les Parties s'engagent à ne pas passer d'accord portant sur la même formation (formation d'enseignants du 1^{er} degré telle que décrite en annexes) avec d'autres entités au Maroc sauf accord express de chacune des autres Parties.

Dans le cas de la rupture de la présente Convention d'Exécution, les Parties sont tenues par cette clause pour une durée de 6 mois à compter du terme de la convention.

Article 9 : Indépendance des Parties

Il est précisé que chaque Partie agit en qualité de contractant indépendant. Par conséquent, ni la conclusion ni l'exécution de l'une quelconque des dispositions de la présente Convention d'Exécution ne créera un lien d'agent ou de mandataire, ni ne créera de société en participation, de fait ou toute autre forme de société entre eux.

ANNEXE I

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

1. Maquette détaillée de la Formation

i. UE1 - Connaissance du système éducatif français dans le contexte marocain (30h)

Modules		Volume Horaire (en heures)
M1 - Organisations administrative et pédagogique (Ambassade, SCAC, IEN, Chefs d'établissement, CEA..)		6
M2	Les textes, le socle commun de compétences de connaissances et de culture, les programmes, le référentiel des compétences du professeur des écoles	18
	Les parcours éducatifs de l'élève	
	Déontologie, éthique : fondements et valeurs	
M3 - Environnement éducatif et culturel marocain		6

ii. UE2 - Maîtrise des savoirs inhérents aux domaines d'enseignement des programmes (60h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 Français	20
M2 - Maths ; Sciences	20
M3 – (EAC) ; HG, EMC	20

iii. UE3 - De la didactique des savoirs aux mécanismes d'apprentissage (80h)

Modules	Volume Horaire (en heures)
M1 – Didactique de la langue française	20
M2 – didactique des maths et des sciences	20
M3 – Didactique HG (Maroc, en langue arabe) EMC (France)	20
M4 –EPS à l'école	10
M5 – Éducation artistique et culturelle	10

Module		UE1			UE2			UE3					UE4					UE5			UE6		UE7	UE8	T
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	1	2			
Volume		6	18	6	20	20	20	20	20	20	10	10	10	24	10	16	10	20	30	10	16	14	20	10	360
21-25/01/2019	S1	6	6	6	4	4	4																		30
18-22/02/2019	S2		6		8	8	4																4		30
				S	T	A	G	E		O	B	S	R	V	T	I	O	N							0
18-22/03/2019	S3		6		8	8	8																		30
				S	T	A	G	E		O	B	S	R	V	T	I	O	N							0
22-26/04/2019	S4						4	8	8	8												2	2		32
				S	T	A	G	E		O	B	S	R	V	T	I	O	N							
20-24/05/2019	S5							6	6	6	4	6										2	2		32
				S	T	A	G	E		O	B	S	R	V	T	I	O	N							
1-5/07/2019	S6												6	4				8	8		8				34
8-12/07/2019	S7												4	6				8	8	4	4				34
26-28/08/2019	S8													4					4	6		4			18
Total Phase 1		6	18	6	20	20	20	14	14	14	4	6	10	14	0	0	0	16	20	10	12	0	12	4	240
oct-19	S9							4	4	4	4	2		6		4						2	2		32
déc-19	S10							2	2	2	2			4	4	0							2	2	20
févr-20	S11											2			6	6	6	4	4			4	2		34
avril-mai-20	S12														6	4			6		4	10	2	2	34
Total Phase 2		0	0	0	0	0	0	6	6	6	6	4	0	10	10	16	10	4	10	0	4	14	8	6	120

4. Modalités d'évaluation de la formation

L'évaluation de cette formation se fera selon les modalités suivantes :

- ✓ Contrôles continus et/ou examens pour les modules d'enseignement ;
- ✓ Rapports de travaux personnels exigés pour certains modules de formation ;
- ✓ Rapports de stages tutorés (évaluation des tuteurs) ;
- ✓ Entretiens oraux de fin de la phase 1 ;
- ✓ Rapport d'inspection en situation de responsabilité pédagogique ;
- ✓ Soutenance de mémoire de fin d'étude (travail personnel de recherche appliquée).

L'évaluation à la fin de la phase 1 permettra de bien s'assurer que les candidats participants à la formation sont aptes à assumer la fonction de professeur en situation de mise en classe (phase 2). Les établissements seront ainsi confortés dans leurs choix d'affecter des classes d'élèves à leurs apprentis en formation.

L'évaluation finale permettra de valider la réussite des participants à l'obtention du diplôme « Executive Master en Formation des Professeurs du 1^{er} degré ».

5. Répartition des Interventions entre les Partenaires : UIR, EFM & ESPÉ Lorraine

La répartition du volume global des 360 heures d'enseignement est prévue comme suit :

ANNEXE II

MODALITÉS FINANCIÈRES

L'UIR se chargera de l'encaissement des droits de scolarité dus par les établissements pour le compte de leurs professeurs stagiaires et s'acquittera des charges inhérentes à la promotion et à la réalisation des formations au Maroc.

En ce qui concerne les frais de formation acquittés par l'UIR :

1. Pour l'ESPÉ :

- L'ensemble des interventions pédagogiques et de toute autre prestation de l'ESPÉ de Lorraine dans la formation, telles que ventilées ci-dessous :

Actions	Volumes horaires	Coût TTC (en Euros)	Détails du coût
Formations UE à UE6	110	16 170	147 €/ h
Accompagnement UE 8	30	4 410	147 €/ h – 4h/par groupe de 4 étudiants
Concertation des équipes, aménagements pédagogiques, dédoublements	59	2 891	49 €/h
Évaluation mémoire et soutenance	45	2 205	49 €/h – 1,5 h/ étudiant
Total forfaitaire pour la formation		25 676	pour 30 étudiants

Pour information : coût estimé de la passation du label	30	4 410	147 €/ étudiant pour 30 étudiants
Pour information : Total estimé		30 086	pour 30 étudiants

Le paiement de ces frais sera effectué selon le calendrier suivant :

- ✓ Le 1^{er} versement, égal à cinquante pour cent (50%) du montant global de la formation, soit douze-mille huit-cent trente-huit euros (12 838 Euros), sera versé au démarrage de la phase I de la formation.
- ✓ Le 2nd versement, égal à cinquante pour cent (50%) du montant global de la formation, soit douze-mille huit-cent trente-huit euros (12 838 Euros), sera versé au début de la phase II de la formation.
- ✓ Le 3^{ème} versement, correspondant aux frais du label et estimé à quatre-mille quatre-cent dix euros (4 410 Euros) sera versé à la fin de la formation.

